



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet de sécurisation du virage de la Teyre
sur la RN102 à Thueyts

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Concertation du 16 octobre au 17 novembre 2023

SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE	p. 3
2. LE CONTEXTE DU PROJET	p. 3
3. LE PROJET	p. 4
4. LA CONCERTATION PUBLIQUE	p. 10
5. LE BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC	p. 14
6. LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET LES SUITES À DONNER	p. 22
7. ANNEXES	p. 23

1. PRÉAMBULE

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes porte le projet de sécurisation du virage de la Teyre sur la RN102 à Thueyts.

Ce projet a été soumis à une concertation préalable qui s'est déroulée du 16 octobre au 17 novembre 2023.

Celle-ci a pour objet de recueillir les avis du public sur les variantes d'aménagements proposées pour éclairer le maître d'ouvrage sur la suite à donner au projet et sur le choix de la solution d'aménagement à retenir.

Ce bilan rappelle, d'une part, les modalités d'information et d'échange mises en œuvre et, d'autre part, retrace et synthétise les échanges et avis exprimés par le public.



2. LE CONTEXTE DU PROJET

Longue de 166 kilomètres, la route nationale (RN) 102 traverse le territoire de l'Ardèche méridionale et de la montagne ardéchoise, faisant le lien entre le Massif central et la vallée du Rhône. Elle relie l'A75 à Lempdes-sur-Allagnon à la RN7 et l'A7 au droit de Montélimar sur l'axe rhodanien. Elle dessert également la RN88 au niveau de Pradelles et répond ainsi à un objectif fort de désenclavement des territoires.

Depuis plusieurs années, l'État se mobilise pour améliorer les conditions de circulation de cet axe routier, qui supporte un trafic de transit important, tout en assurant la desserte locale des territoires traversés.

En 2011, les secteurs de la RN102 pouvant nécessiter des aménagements ont été identifiés dans le cadre d'une étude de définition d'aménagements, d'amélioration et de modernisation de l'itinéraire pilotée par l'État. Le virage de la Teyre, situé sur la commune de Thueyts, a été identifié comme l'un des points sensibles de l'axe et sa sécurisation a été inscrite comme une priorité.

3. LE PROJET

LES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet vise à remplir trois objectifs principaux :

- Faciliter le croisement des véhicules dans le virage
- Améliorer le niveau de service et de sécurité sur ce point précis
- Aménager et sécuriser l'accès au secteur du Pont du Diable



LES 5 SCÉNARIOS PRÉSENTÉS À LA CONCERTATION

SCÉNARIO 1 ESTACADE EN INTÉRIEUR DE COURBE

Ce scénario consiste à élargir de 3,5 m la chaussée existante grâce à la réalisation d'une estacade à l'intérieur du virage.

L'élargissement comprend une augmentation de la largeur de 1 m par sens de circulation, et une bande dérasée de droite (BDD) de 0,75 m par sens également.

La déclivité de la route serait légèrement inférieure à 6 %.

Les bâtiments situés à proximité de l'accès au Pont du Diable sont à acquérir et à démolir afin d'améliorer la visibilité du carrefour.

Conditions de circulation

Limitation formelle de la vitesse à 30 km/h dans le virage.

Mise en place d'un stop sur la route du Pont du Diable.

Travaux

4 mois, avec des alternats de circulation et des microcoupures.

Coût estimé* (valeur 2020) :

2 920 000 € HT.

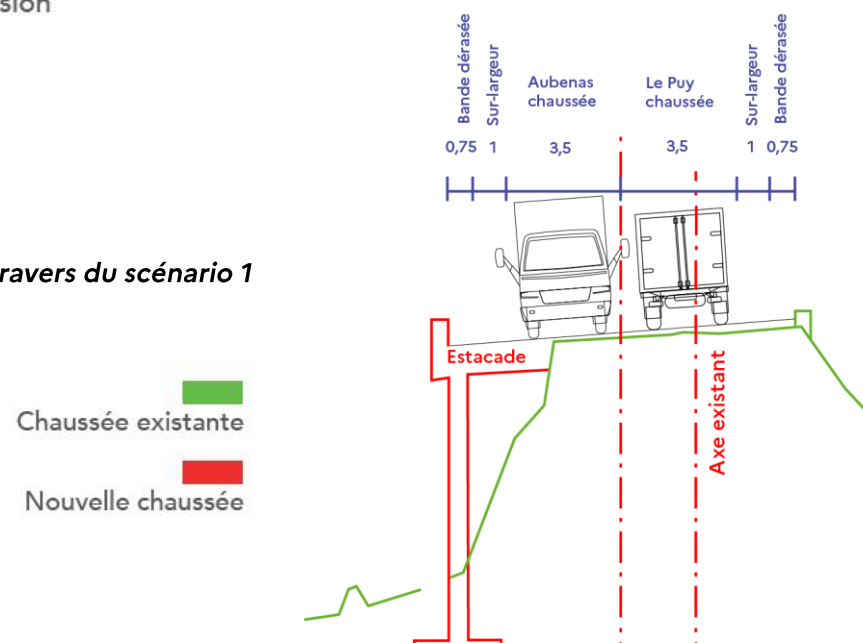
*Les coûts présentés dans ce dossier comprennent l'ensemble des travaux, les frais de maîtrise d'oeuvre et les acquisitions foncières.

Plan schématique du scénario 1



✗ Suppression

Profil en travers du scénario 1



LES 5 SCÉNARIOS PRÉSENTÉS À LA CONCERTATION

Plan schématique du scénario 2

SCÉNARIO 2 ESTACADE EN EXTÉRIEUR DE COURBE

Ce scénario consiste à élargir de 3,5 m la chaussée existante grâce à la réalisation d'une estacade à l'extérieur du virage.

L'élargissement comprend une augmentation de la largeur de 1 m par sens de circulation, et une bande dérasée de droite (BDD) de 0,75 m par sens également.

La déclivité de la route serait légèrement inférieure à 6 %.

Les bâtiments situés à proximité de l'accès au Pont du Diable sont à acquérir et à démolir afin d'améliorer la visibilité du carrefour.

Conditions de circulation

Limitation formelle de la vitesse à 30 km/h dans le virage.

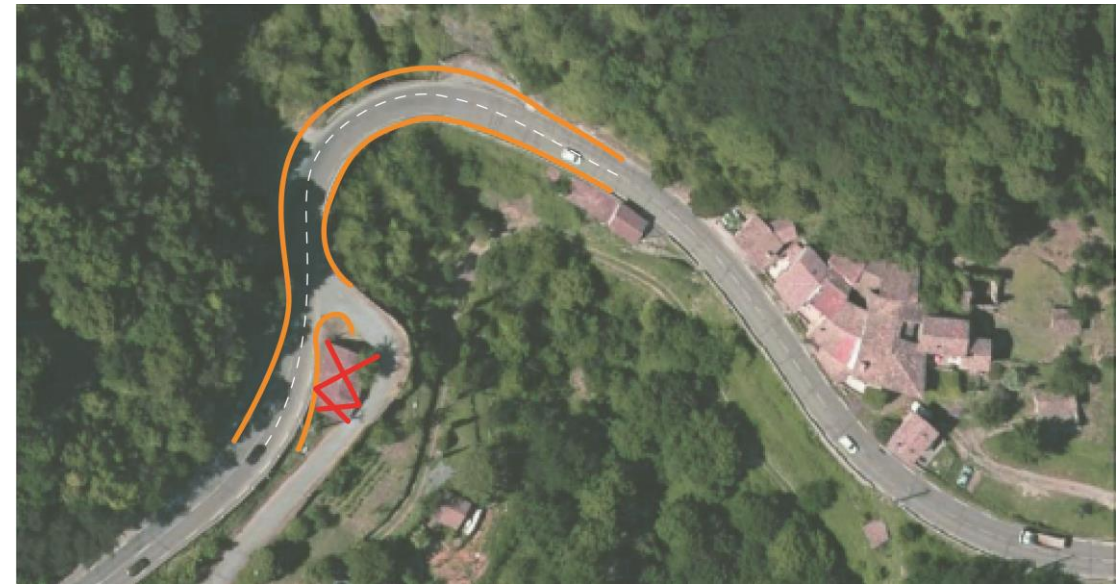
Mise en place d'un stop sur la route du Pont du Diable.

Travaux

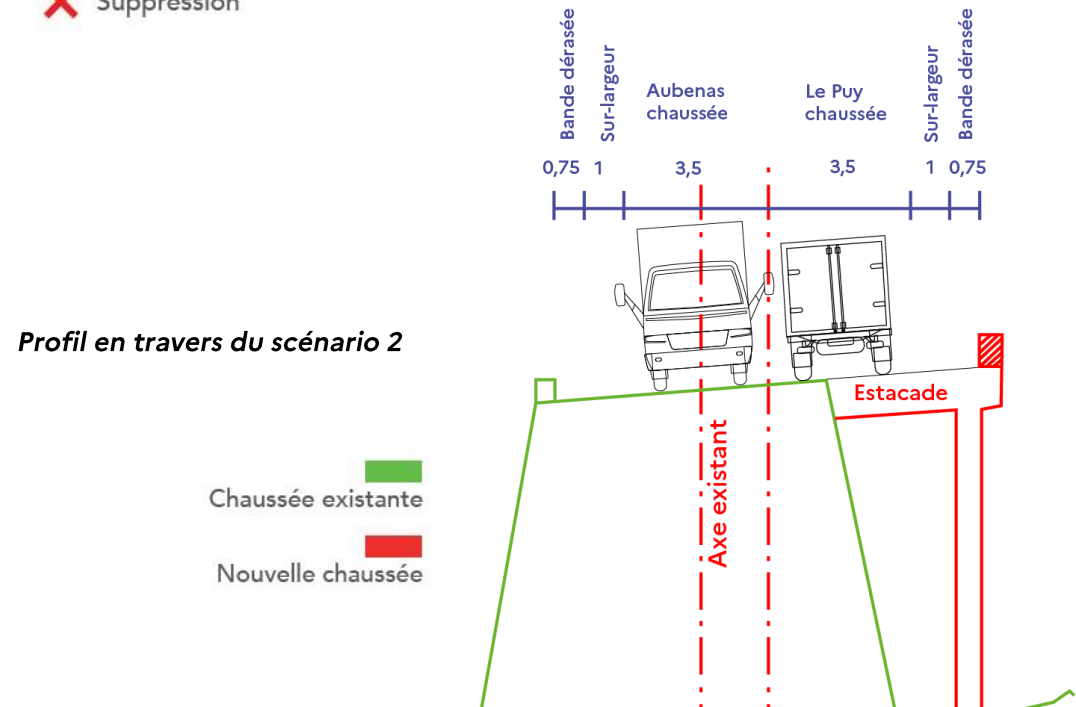
Durée : 4 mois, avec des alternats de circulation et des microcoupures.

Coût estimé (valeur 2020) :

2 920 000 € HT.



✗ Suppression



LES 5 SCÉNARIOS PRÉSENTÉS À LA CONCERTATION

Plan schématique du scénario 3

SCÉNARIO 3 CRÉATION D'UN OUVRAGE D'ART (VIADUC) COURT

Dans cette proposition, la création d'un ouvrage d'art en portique d'une vingtaine de mètres d'ouverture permet de disposer d'un rayon de courbe de 50 m.

Des remblais renforcés adossés à la route nationale existante complètent le dispositif.

L'élargissement comprend une augmentation de la largeur de 1 m par sens de circulation, et une bande dérasée de droite (BDD) de 0,75 m par sens également.

La déclivité de la route serait légèrement inférieure à 6 %.

A noter : l'acquisition et la démolition de plusieurs bâtiments du côté du hameau de la Teyre sont nécessaires pour la réalisation de cet ouvrage. La même opération pour le bâtiment en bordure de la route du Pont du Diable permettrait d'améliorer sensiblement les conditions de visibilité.

Conditions de circulation

Limitation formelle de la vitesse à 50 km/h dans le virage.

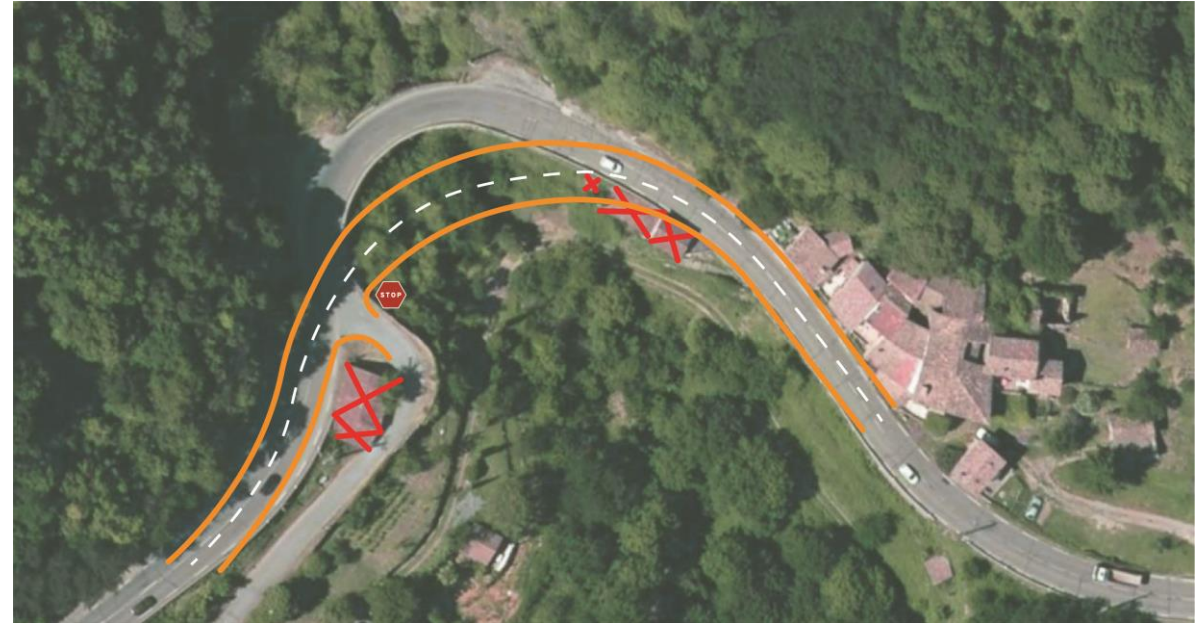
Mise en place d'un stop sur la route du Pont du Diable.

Travaux

Durée : 6 mois, avec maintien de la circulation sauf quelques coupures ponctuelles pour réaliser les raccordements.

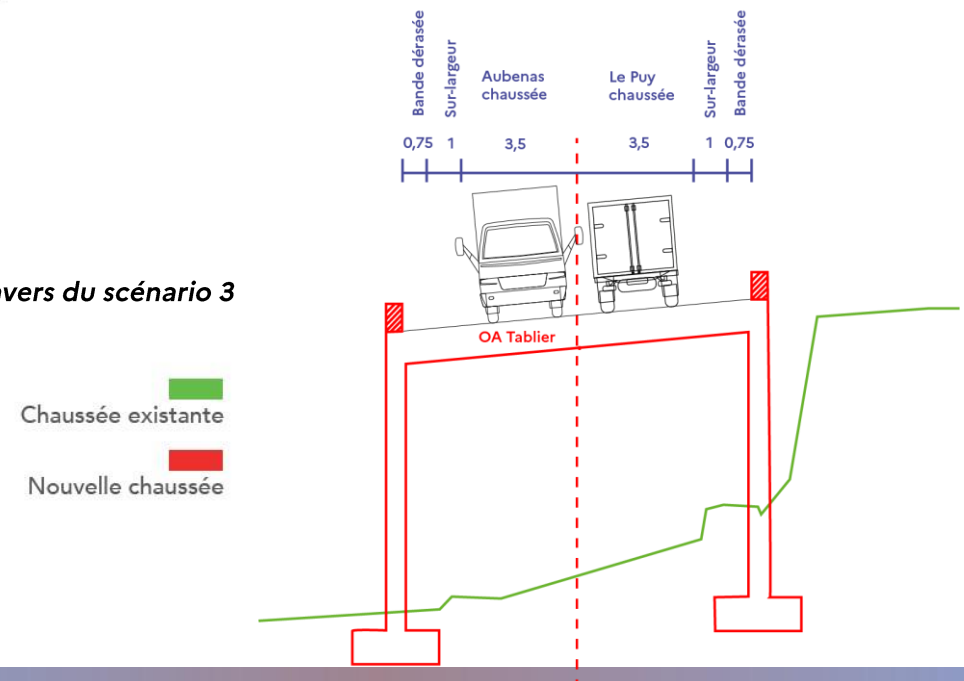
Coût estimé (valeur 2020) : 4 590 000 € HT.

C'est ce scénario qui a été préféré par le comité technique, principalement en raison de son rapport coût/bénéfices attendus.



X Suppression

Profil en travers du scénario 3



LES 5 SCÉNARIOS PRÉSENTÉS À LA CONCERTATION

Plan schématique du scénario 4

SCÉNARIO 4 ENCORBELLEMENT

Cette proposition consiste à élargir l'axe existant de 1,75 m de chaque côté de la route.

Ce scénario nécessite de réduire l'épaisseur de l'ouvrage existant de 40 cm (en supposant une dalle existante de 80 cm) et de mettre en place une nouvelle dalle de 80 cm. L'étude de la capacité de résistance de l'ouvrage d'art actuel constitue un préalable à tous travaux.

Par ailleurs, il faut noter que la nature même des travaux impliquerait une coupure totale de la RN102 pendant au moins 4 mois.

Les bâtiments situés à proximité de l'accès au Pont du Diable sont à acquérir et à démolir afin d'améliorer la visibilité du carrefour.



X Suppression

Conditions de circulation

Limitation de la vitesse à 30 km/h.

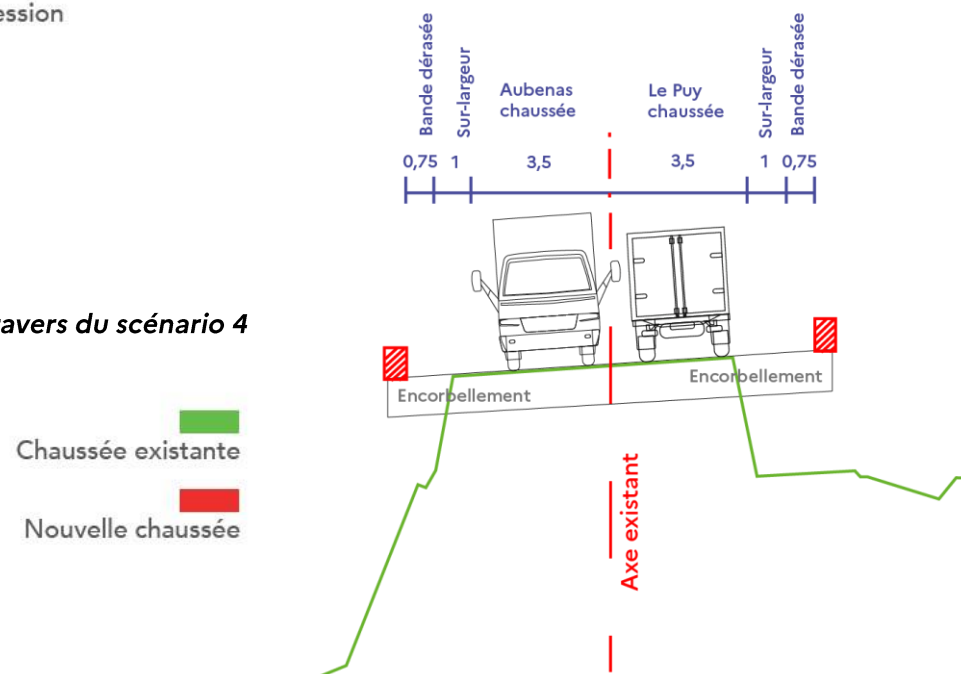
Travaux

Durée : 4 mois, avec coupure locale de la RN.

Coût estimé (valeur 2020) :

3 750 000 € HT.

Profil en travers du scénario 4



LES 5 SCÉNARIOS PRÉSENTÉS À LA CONCERTATION

Plan schématique du scénario 5

SCÉNARIO 5 CRÉATION D'UN OUVRAGE D'ART (VIADUC) LONG

Cette proposition repose sur la construction d'un viaduc de 80 m de portée qui permet d'élargir le rayon à l'axe à 55 m (contre 25 m actuellement).

Elle permet d'améliorer les conditions de circulation du côté de Thueyts : visibilité améliorée et suppression de contre-courbes.

A noter : l'acquisition et la démolition de plusieurs bâtiments du côté du hameau de la Teyre et en bordure de la route du Pont du Diable sont nécessaires pour la réalisation de cet ouvrage.

Conditions de circulation

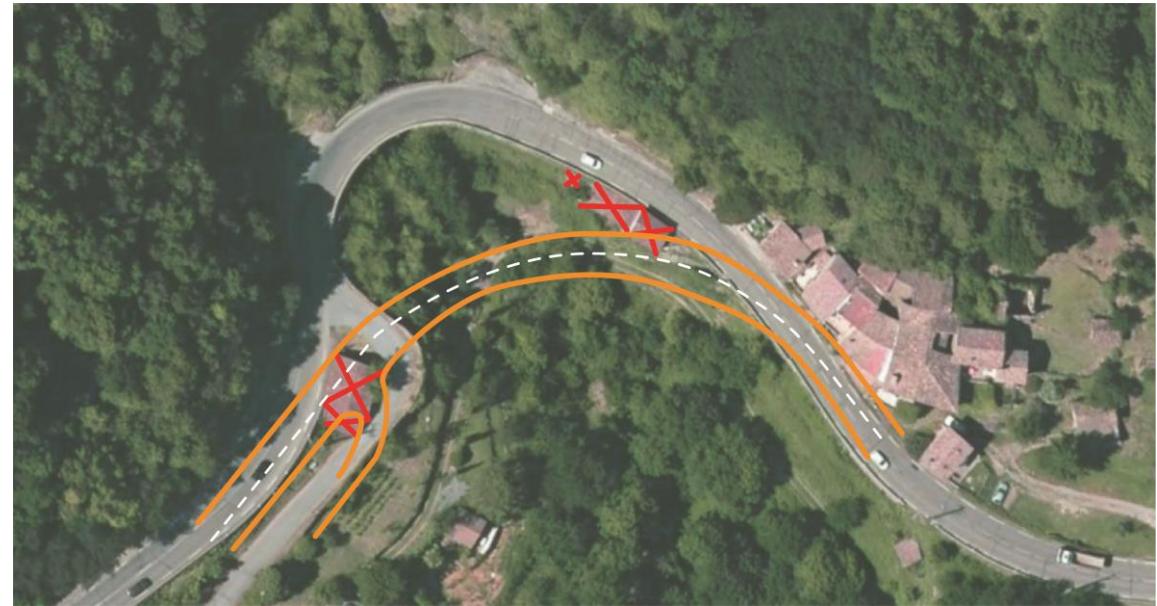
Limitation de la vitesse à 50 km/h.

Travaux

Durée : 6 mois, avec maintien de la circulation et microcoupures.

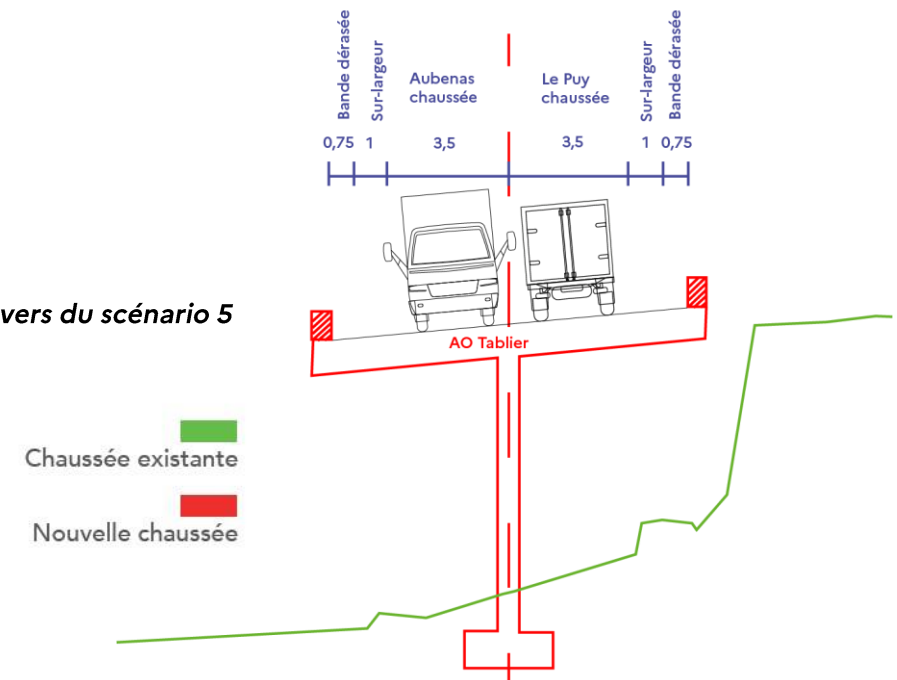
Coût estimé (valeur 2020) :

8 750 000 € HT.



X Suppression

Profil en travers du scénario 5



4. LA CONCERTATION PUBLIQUE

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues à l'article L.121-16 du code de l'environnement.

L'information et la participation des citoyens sur un projet pouvant avoir une incidence sur l'environnement est en effet obligatoire.

La concertation associe, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les usagers, les associations locales et toute autre personne concernée.

L'OBJECTIF DE LA CONCERTATION

L'objectif d'une concertation préalable est de confirmer le choix du (ou des) parti(s) d'aménagement afin de poursuivre les études techniques et les procédures réglementaires.

En tant que maître d'ouvrage de l'opération, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pilote cette concertation.

Elle permet aux habitants des communes et aux usagers de la RN102 directement impactés par le projet de mesurer les enjeux de cette opération et de prendre connaissance des choix opérés par le maître d'ouvrage.

UNE CONCERTATION AVEC GARANT

La concertation a été placée sous l'égide d'une garante, Madame Mireille JOURGET. Celle-ci est un tiers indépendant désigné par le maître d'ouvrage et recrutée au sein du vivier des commissaires enquêteurs du département de l'Ardèche.

Son rôle est de s'assurer que :

- le dispositif de concertation est adapté aux enjeux du projet ;
- le public dispose de l'ensemble des informations nécessaires pour émettre un avis ;
- il peut être fait état de propositions et d'avis ;
- les débats se déroulent dans un cadre respectueux.

A l'issue de la concertation, la garante a rédigé son bilan de la concertation. Celui-ci porte une appréciation sur son déroulement et fait la synthèse des observations et des propositions formulées (voir page 22 de ce dossier).



Mme Mireille Jourget,
garante de la concertation

LE DISPOSITIF D'INFORMATION DU PUBLIC

- **Un dossier de concertation** déposé dans les mairies de Mayres, Barnas, Thueyts, Meyras, Pont-de-Labeaume.
- **Une réunion publique** dans la salle polyvalente de Thueyts, organisée le 18 octobre 2023 à 18h00.
- **Le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes** : www.rn102virageteyre.fr
- **Une affiche** visible dans les 5 communes du périmètre (affichage municipal) et aux abords du virage.
- **Un courrier d'information** concernant l'organisation de la concertation, envoyé à l'attention des fédérations de transporteurs, des communautés de communes limitrophes, des chambres consulaires, des offices de tourisme, du Parc Naturel régional des Monts d'Ardèche, des entreprises locales (carrières, transports de voyageurs...) et des services Mobilités des conseils régional et départemental.
- **Un communiqué de presse** a été envoyé aux journalistes locaux.
 - Annonce de la réunion parue dans le Dauphiné Libéré du 18/10/2023.
 - Deux articles sont parus après la réunion d'information dans le Dauphiné Libéré le 22/10/2023 et La Tribune du 26/10/2023 (voir en annexes).



Couverture du dossier de concertation



Affichage à la mairie de Barnas et dans le virage de la Teyre

LE DISPOSITIF D'INFORMATION DU PUBLIC

- **Une plaquette** 4 pages présentant le projet, imprimée en 1 000 exemplaires et distribuée :
 - dans chaque habitation de Thueyts ;
 - dans les cinq mairies, au siège de la communauté de communes et lors de la réunion publique.
- **Un flyer**, imprimé en 3 200 exemplaires, distribué dans les boîtes aux lettres de Mayres, Meyras, Pont-de-Labeaume et Barnas et déposés dans les commerces des cinq communes.
- L'information a été relayée également sur les sites internet ou réseaux sociaux des communes concernées et de la Préfecture de l'Ardèche.



Flyer



Panneau Pocket de la commune de Thueyts

La distribution en boîtes aux lettres a été l'occasion d'échanger avec des riverains et des commerçants.

“

On intervient souvent là-bas , racontent les différents garagistes.

Ma fille est venue me voir hier et elle a eu la peur de sa vie dans ce virage, confie une habitante de Pont-de-Labeaume.

”

LE DISPOSITIF D'EXPRESSION DU PUBLIC

- Une adresse mail dédiée au projet : rn102virageteyre.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr
- L'adresse postale de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.
- Un registre papier disponible dans les mairies de Thueyts, Mayres, Meyras, Pont-de-Labeaume et Barnas.
- Une réunion publique organisée à Thueyts le 18 octobre 2023.



Réunion publique du 18/10/23



Site internet de la DREAL



De g. à d. : Eric COSTE, responsable territorial Ardèche et Haute-Loire, DIR Massif Central ; Maryline REVOL, adjointe à la cheffe de pôle opérationnel Est ; Valentine DARRIEUS, responsable d'opérations routières au pôle opérationnel Est, service Mobilité Aménagement Paysages, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

5. LE BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

ANALYSE QUANTITATIVE

La concertation en quelques chiffres

32 personnes présentes

1h30 de débat

19 interventions

lors de la réunion publique du 18 octobre à Thueyts

7 contributions par mail

2 observations déposées sur les registres d'expression

2 courriers par voie postale

soit **30** contributions au total

Choix préférentiel de variante

Peu de contributeurs se sont prononcés clairement en faveur ou contre une variante. Le relevé des contributions exprimant clairement un choix ou un refus de variante(s) se répartit de la façon suivante :

Scénario	Pour	Contre
Scénario 1	2	0
Scénario 2	1	0
Scénario 3	2	0
Scénario 4	2	2
Scénario 5	0	0

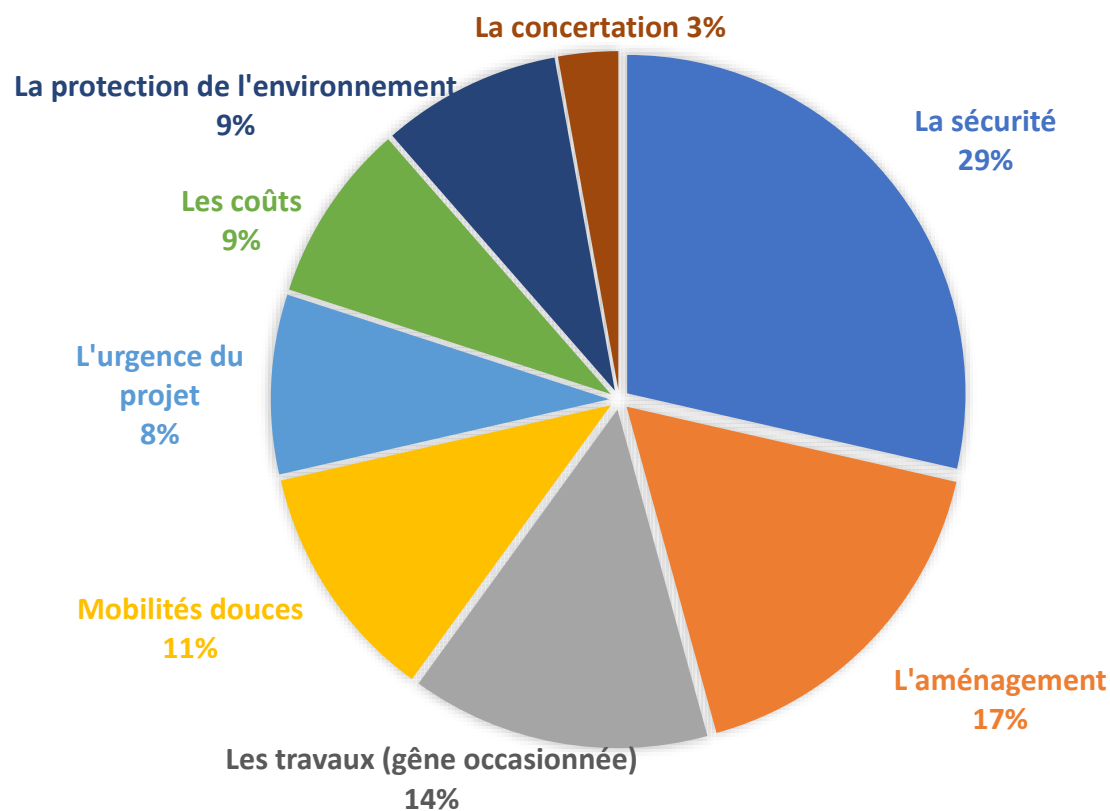
Par ailleurs, la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans s'est déclarée très favorable au projet, sans désigner de variante préférentielle.

A noter : en amont de la concertation, les membres du comité de pilotage pour la RN102 se sont déclarés défavorables au scénario 4 et ont fait part de leur préférence pour le scénario 3, notamment au regard de ses critères économiques, techniques et de sécurité. Ces positions ne sont pas intégrées dans ce bilan.

ANALYSE QUANTITATIVE

Répartition thématique de l'ensemble des contributions

À noter : un même contributeur a pu s'exprimer sur plusieurs thèmes.



ANALYSE QUALITATIVE

Préambule

La concertation publique visait à vérifier l'opportunité du projet et à orienter le choix du maître d'ouvrage vis-à-vis des scénarios d'aménagement.

Le public a ainsi pu exprimer son avis, ses préoccupations et ses propositions sur le projet présenté.

Cette partie présente les principaux thèmes abordés par le public durant la concertation.

En première analyse, on peut noter plusieurs points :

- Une bonne mobilisation des usagers de la RN102 et des riverains directement concernés par le projet.
- Une forte attente des élus, des riverains et des usagers quant à la sécurisation du virage de la Teyre.
- Les chambres consulaires et les professionnels ne se sont pas ou peu exprimés sur le projet.
- Aucun scénario n'est privilégié.

Tous les avis recueillis à l'issue de la concertation, tous modes d'expression confondus, ont été analysés et font l'objet d'une synthèse par thématique, ordonnée par importance décroissante.

Le maître d'ouvrage apporte ensuite ses éléments de réponse synthétique.

➤ Un aménagement pour plus de sécurité

L'ensemble des contributeurs est en faveur d'un aménagement du virage de la Teyre, jugé particulièrement dangereux et qui nécessite une reconfiguration.

La principale thématique relevée concerne la sécurité à la fois pour les automobilistes, mais aussi pour les piétons et les vélos.

Nombreux sont ceux qui interrogent la prise en compte des piétons et des cyclistes dans le projet, en pointant l'absence d'aménagement sécurisé pour eux actuellement. Le projet d'aménagement du virage est, selon eux, une opportunité pour y remédier.

Réponse du maître d'ouvrage

Dans le cadre du projet, il est prévu de prendre en compte la sécurité des piétons et de tous les usagers de la route et de ses abords. Ce sont des réflexions qui seront à mener en lien avec la commune de Thueyts.

L'objectif de la concertation préalable est de présenter les études réalisées et les solutions envisagées pour améliorer la sécurité des usagers de la RN102 et les conditions de vie des habitants. La concertation vise également à recueillir les remarques de la population, sur les enjeux -sécurité des piétons et cyclistes notamment- et les besoins.

Les enseignements de la concertation permettront d'éclairer le maître d'ouvrage sur les suites à donner au projet.

Un certain nombre de contributeurs craignent qu'un nouvel aménagement, et en particulier le scénario 5, augmente la vitesse de circulation des véhicules et mette en danger les autres usagers de la route, voire également les habitations.

Deux contributions sont favorables aux scénarios qui limitent la vitesse à 30 km/h dans le virage, gage de sécurité pour les riverains (scénarios 1, 2 ou 4). Une autre suggère un aménagement complémentaire pour les piétons dans le scénario 4, telle une passerelle métallique le long du parapet.

Réponse du maître d'ouvrage

Quel que soit le scénario retenu, l'objectif du projet n'est pas d'augmenter les vitesses. Dans les scénarios 1, 2 et 4, la vitesse serait limitée à 30 km/h tandis que dans les scénarios 3 et 5, elle serait limitée à 50 km/h.

Les principaux objectifs du projet sont de faciliter le croisement des véhicules, améliorer le niveau de service et de sécurité sur la RN102 au niveau du virage, et aménager l'accès au secteur du Pont du Diable.

L'un des enjeux du projet est de créer un aménagement du virage répondant aux objectifs ci-dessus, sans entraîner d'augmentation du nombre d'accidents. Les études techniques devront trouver un bon compromis aux diverses attentes et usages.

Dans le cadre du projet, il est aussi prévu de prendre en compte la sécurité des piétons, des cyclistes, et de tous les usagers de la route et de ses abords. Ce sont des réflexions qui seront à mener en lien avec la commune de Thueyts.

Les aménagements spécifiques destinés à ces usagers seront analysés plus en détails au cours d'études techniques à mener pour la production d'un dossier Projet.

La nécessité de signaler dès à présent le caractère dangereux du virage et de réduire la vitesse à son niveau a été relevée dans deux contributions.

Réponse du maître d'ouvrage

C'est le gestionnaire de la route (la DIR Massif Central) qui est responsable de la mise en place de la signalisation. La DREAL fait part de cette demande à la DIR Massif Central.

Un contributeur a souhaité savoir comment l'accès à la route du Pont du Diable sera sécurisé et un autre, habitant le Hameau de la Teyre, où commencera la limitation de vitesse à l'abord du virage. Enfin, une personne aurait souhaité connaître le taux d'accident dans le virage.

Réponse du maître d'ouvrage

Les études n'ont pas été approfondies à ce stade et aucun aménagement précis n'a été envisagé pour le moment. Les modalités de sécurisation de cet accès dépendront du scénario retenu.

Concernant le taux d'accident, la DREAL n'a pas de chiffres exacts, mais on sait que ces accidents sont principalement, voire uniquement, matériels. Cette nature ne permet pas d'avoir des chiffres précis, puisque les constats amiables ne sont pas comptabilisés.

➤ L'aménagement du virage en question

Un contributeur s'inquiète du devenir du pont actuel dans l'hypothèse du scénario 3 (viaduc court). Il suggère l'idée d'y aménager un parking.

Le manque de places de parking est par ailleurs évoqué dans une autre contribution.

Réponse du maître d'ouvrage

Dans le cas du scénario 3 ou 5, l'actuel pont en pierres deviendrait un délaissé routier. La réflexion sur son devenir et un éventuel nouvel usage pour du stationnement devra être engagée avec la commune ou la communauté de communes.

Des scénarios d'aménagement alternatifs ont été proposés. Une habitante de Thueyts propose par exemple un scénario 6 qui vise à couper le virage par le versant rocheux pour faciliter le franchissement du virage et sécuriser l'accès vers le Pont du Diable (voir plan dans sa contribution en annexe). Une autre personne suggère l'aménagement d'une route à 3 voies, qui serait, selon elle, la seule solution pérenne pour sécuriser la route tout en absorbant l'augmentation du trafic.

Réponse du maître d'ouvrage

Un tel scénario (le scénario 6) n'a pas été envisagé lors des études d'opportunité de 2020, pour plusieurs raisons :

- * impacts négatifs sur l'environnement et le paysage. De plus, le scénario proposé suppose d'empiéter sur une large partie de la falaise rocheuse en bordure de la RN102, ce qui demanderait la mise en œuvre d'études et de procédures réglementaires plus contraignantes.

- * incompatibilité avec le PLUi : le nouveau PLUi de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, approuvé le 31 mars 2022, n'est pas compatible avec un tel aménagement dans la mesure où il se situerait en partie sur une zone naturelle (N).

- * coût plus élevé : il est fort probable que le coût d'un tel projet soit plus élevé que les 5 scénarios proposés à la concertation, étant donné qu'il nécessite des travaux de terrassement d'envergure.

De même, une solution du type « route à 3 voies » n'a pas été analysée dans les études d'opportunité de 2020. Elle ne semble pas réaliste compte tenu des contraintes techniques et de son coût.

➤ Anticiper les contraintes liées aux travaux

Les travaux et leur planification constituent un thème important dans les contributions recueillies, qui insistent sur les contraintes à intégrer.

Les deux industriels locaux qui se sont exprimés pendant la concertation rejettent totalement le scénario 4 qui mettrait gravement en difficulté leur activité pendant 4 mois (route fermée). Ils sont soutenus par les élus du comité de pilotage qui y voient, en plus, une problématique de perte d'attractivité locale pendant cette période de travaux.

Une personne a souhaité connaître la ou les déviations qui pourraient être mises en place dans le cadre du scénario 4.

Réponse du maître d'ouvrage

D'après le gestionnaire routier, les déviations de la RN102 sont possibles ponctuellement en dehors des périodes estivales et hivernales. Les itinéraires de déviation « petite maille » identifiés et qui représentent un détour pouvant aller jusqu'à environ 60 km et plus d'1h15 (itinéraire 1 en passant par Pont-de-Labeaume, Jaujac et le col de la Chavade, ou itinéraire 2 en passant par Montpezat-sous-Bauzon, le tunnel du Roux, Mazan-l'Abbaye et le col de la Chavade). Pour une coupure au-delà d'une journée, une déviation « grande maille » est privilégiée, par la vallée du Rhône, via Givors et Saint-Étienne.

Les contributeurs s'interrogent aussi sur le calendrier prévu des travaux et une alerte a été lancée pour éviter de faire ces travaux pendant la période estivale et touristique.

Réponse du maître d'ouvrage

Dans le cas où le projet est financé, les études complémentaires nécessaires à la production du dossier Projet pourraient être menées en 2024-2025 et les travaux pourraient se dérouler en 2025-2026.

Concernant la période estivale, c'est une contrainte importante du projet et du planning de réalisation des travaux et, dans toute la mesure du possible, elle sera évitée au maximum.

➤ Les mobilités douces à intégrer dans le projet

Plusieurs personnes ont exprimé le souhait, voire la nécessité de prendre en compte la place des piétons et des cyclistes dans le projet d'aménagement.

Réponse du maître d'ouvrage

Dans le cadre du projet, il est prévu de prendre en compte la sécurité des piétons, des cyclistes, et de tous les usagers de la route et de ses abords. Ce sont des réflexions qui seront à mener en lien avec la commune de Thueyts.

Les aménagements spécifiques destinés à ces usagers seront analysés plus en détails au cours d'études techniques à mener pour la production d'un dossier Projet.

La communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans a transmis à la DREAL un courrier afin d'attirer son attention sur son projet de création d'une voie verte liaison cyclable sécurisée entre le hameau de la Teyre et le site du Pont du Diable, et sur le lancement d'une étude de faisabilité pour l'aménagement de liaisons cyclables sur le territoire. Elle souhaite que ces projets de développement soient pris en compte dans l'aménagement du virage.

Dans son courrier à la DREAL, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche demande également de prendre en compte le projet d'itinéraires cyclables en cours de réflexion avec la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans.

Réponse du maître d'ouvrage

L'interface entre les deux projets (aménagement du virage de la Teyre et voie verte cyclable) sera traitée au sein du comité de pilotage de la RN102, dont fait partie la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans.

➤ Un projet très attendu et urgent

Lors de la réunion publique, de même que dans les contributions écrites, on trouve une unanimité autour de l'urgence à réaliser la sécurisation du virage de la Teyre. Les élus et les riverains ont témoigné tour à tour de leur impatience, voire de leur déception face à un projet qui est évoqué depuis plusieurs décennies, sans jamais aboutir. L'attente est très forte quant à ce nouveau projet porté par la DREAL.

Le maire de Lalevade-d'Ardèche, également vice-président pour les mobilités de la communauté de communes Ardèche des Sources et des Volcans, estime notamment qu'il est urgent d'agir en vue de l'augmentation de trafic que va entraîner la déviation du Teil. Selon lui, il faut que le timing des travaux soit en phase avec celui des autres aménagements. Il compte sur des engagements fermes de l'État dans ce projet pour que l'opération se fasse dans un délai raisonnable.

Réponse du maître d'ouvrage

À ce stade, la recherche de financement suit son cours. Les deux options possibles pour le financement sont le volet Mobilités 2023-2027 du Contrat de Plan État-Région (CPER), ou l'enveloppe de l'État dédiée à la modernisation du réseau routier national qui permet de financer des opérations de sécurisation.

Dans le cas où le projet est financé, les études complémentaires nécessaires à la production du dossier Projet pourraient être menées en 2024-2025 et les travaux pourraient se dérouler en 2025-2026.

➤ Un coût du projet peu discuté

La thématique des coûts a été assez peu abordée. Deux personnes ont fait leur choix pour un scénario en fonction de ce qui leur semblait le plus équilibré entre les critères de coûts et soit de sécurité (scénario 3), soit d'intégration paysagère et environnementale (scénario 4). Le maire de Lalevade-d'Ardèche considère que le budget demandé (tous scénarios confondus) n'est pas si élevé et que ce ne devrait pas être un obstacle à la réalisation du projet.

Réponse du maître d'ouvrage

Les coûts prévisionnels du scénario 4 pourraient être revus à la hausse. En effet, d'un point de vue technique, l'état interne du pont en pierre n'est pas connu à ce jour. La faisabilité de cette variante est fortement liée à la capacité de résistance de l'ouvrage existant, sachant que des renforcements par micro-pieux seront très probablement nécessaires et augmenteront le coût estimatif de ce scénario.

➤ Un enjeu environnemental modéré

Dans un courrier à la DREAL, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a fait part de points de vigilance à prendre en compte dans le cadre du projet, quel que soit le scénario retenu : veiller à l'absence de chiroptères lors des éventuelles déconstructions (bâtiment, pont).

Réponse du maître d'ouvrage

L'État note la recommandation du PNR des Monts d'Ardèche concernant la vérification de l'absence de chiroptères lors des éventuelles déconstructions d'habitation en lien avec le projet.

Un contributeur a aussi rappelé l'existence de ce parc naturel régional et d'une zone Natura 2000 sur la zone du projet lors de la réunion publique. Il a également émis une crainte sur une potentielle augmentation du trafic en lien avec l'aménagement du virage.

Réponse du maître d'ouvrage

Le virage se situe bien au cœur du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. En revanche le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 9 km du projet d'aménagement du virage de la Teyre. L'aménagement du virage n'aura pas d'incidence sur le volume de trafic empruntant la RN102.

On peut aussi noter, dans cette thématique, qu'un riverain s'est prononcé pour le scénario 4, notamment en raison, selon lui, de l'absence de dégradation environnementale du site.

Réponse du maître d'ouvrage

Lors du comité de pilotage du 07 décembre 2020, le scénario 4 a été écarté car celui-ci suppose une coupure totale de la RN102 pendant la quasi-totalité de la durée des travaux, soit 4 mois, ce qui a été jugé comme inacceptable par les élus. Ce scénario implique la mise en place d'une déviation pendant les travaux .

➤ La démarche de concertation peu questionnée

Une seule contribution se rapporte à la démarche de concertation en elle-même. Une personne a en effet souhaité savoir comment le scénario final serait choisi et sur quels critères.

Réponse du maître d'ouvrage

Les critères de choix sont ceux présentés dans le tableau d'analyse multi-critères figurant dans le dossier de concertation (page 16) : fonctionnalités (visibilité, vitesse, lisibilité, accessibilité), travaux (durée, impact sur la circulation), urbanisme (acquisition foncière, compatibilité), environnement (enjeux environnementaux, procédures), risque et coût.

Les préférences exprimées par les riverains et usagers durant la concertation seront également un critère pour le choix du scénario.

Les membres du comité de pilotage pour la RN102 ont quant à eux fait part de leur préférence pour le scénario 3, par rapport à ses critères économiques, techniques et de sécurité notamment.

6. LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET LES SUITES À DONNER

LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Le bilan de la garante certifie les conditions satisfaisantes dans lesquelles s'est déroulée cette concertation. Ses conclusions valident la bonne diffusion des informations, la transparence des débats et la qualité des échanges.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

La concertation autour du projet de sécurisation du virage de la Teyre montre une unanimité pour la réalisation du projet.

Une attente forte, voire une impatience sont exprimées par les élus, riverains et usagers, pour un virage sécurisé pour tous les usagers de la route.

Une attention particulière est portée à la limitation de la vitesse, aux cheminements des piétons et des cyclistes.

La période des travaux est également un enjeu qui sera à prendre en compte pour leur programmation. Le maintien de la biodiversité a également été abordée.

Aucun choix de scénario ne ressort particulièrement de la concertation. On note cependant un rejet du scénario 4 par les professionnels usagers de la route et par les élus locaux.

Le scénario 3, pressenti par le comité de pilotage pour la RN102, n'a pas suscité d'opposition.

LES SUITES À DONNER

À l'issue de la concertation publique et à la lumière des avis exprimés et du bilan de la garante, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes propose de retenir le scénario 3 (viaduc court).

C'est le projet d'aménagement qui sera proposé à l'administration centrale du ministère en charge des transports qui validera la variante préférentielle d'aménagement de l'État à porter dans le cadre d'une éventuelle procédure de déclaration d'utilité publique, en cas de non maîtrise foncière des emprises, ou bien dans le cadre d'une déclaration de projet si celles-ci sont maîtrisées.

Les bilans de la concertation, à savoir le présent rapport et le bilan de la garante, seront présentés lors du prochain comité de pilotage de la RN102 programmé en mars 2024. Cette réunion sera aussi l'occasion de partager avec ses membres, la variante préférentielle d'aménagement retenue par l'État.

Les objectifs du projet d'aménagement restent de faciliter le croisement des véhicules dans le virage, d'améliorer le niveau de service et de sécurité sur ce point précis, et d'aménager et sécuriser l'accès au secteur du Pont du Diable.

Suite aux observations recueillies lors de la concertation, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes veillera à prendre en compte les différentes thématiques abordées par les usagers et riverains du projet : la prise en compte des piétons, cyclistes et autres usagers de la route, tout en considérant les projets de mobilités douces portés par d'autres maîtres d'ouvrage ; les réflexions autour de l'avenir du pont ; la limitation des vitesses pratiquées ; l'urgence à réaliser les travaux dans une période favorable aux activités, etc.

Une fois la variante préférentielle déterminée, et si l'opération est financée (dans le cadre du volet mobilités 2023-2027 du CPER ou de l'enveloppe de l'État dédiée à la modernisation du réseau routier national), les études techniques complémentaires pourraient être menées sur la période 2024-2025, et les travaux pourraient être réalisés en 2025-2026.

7. ANNEXES

- Supports d'information
- Communiqué de presse et courrier
- Articles de presse relatifs à la concertation
- Publications relatives à la concertation sur les réseaux sociaux des communes
- Compte rendu de la réunion publique
- Relevé des contributions déposées sur les registres papier
- Relevé des contributions reçues par mail ou courrier

- Supports d'information

Dossier de concertation (extraits)

CONCERTATION PRÉALABLE SUR LA SÉCURISATION DU VIRAGE DE LA TEYRE SUR LA RN102 À THUEYTS /// 07

LA PRÉSENTATION DU PROJET

Le virage du pont de la Teyre se situe à l'est de la commune de Thueyts et à proximité immédiate du hameau de la Teyre. Il n'est soumis à aucune restriction de vitesse particulière : on peut donc théoriquement y circuler à 80 km/h. Sa configuration présente néanmoins plusieurs caractéristiques qui le rendent peu praticable, voire dangereux.



UN RAYON DE COURBE INADAPTÉ

Le rayon du virage, d'environ 25 m, oblige les poids lourds, à se déporter sur le sens opposé. Cela nécessite l'arrêt des véhicules venant en sens inverse pour permettre leur passage. La largeur des voies est par ailleurs insuffisante. La nécessité de remettre en état régulièrement le parapet du pont, qui subit de nombreux accrochages, heureusement sans gravité, témoigne des difficultés qu'éprouvent les usagers sur le site.



CONCERTATION PRÉALABLE SUR LA SÉCURISATION DU VIRAGE DE LA TEYRE SUR LA RN102 À THUEYTS /// 11

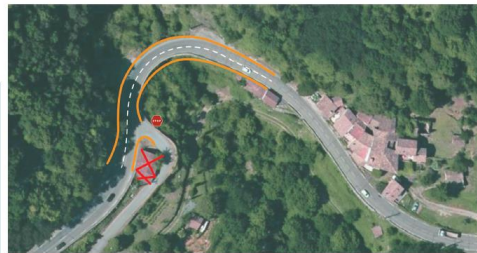
5 SCÉNARIOS PRÉSENTÉS À LA CONCERTATION

SCÉNARIO 1 ESTACADE EN INTÉRIEUR DE COURBE

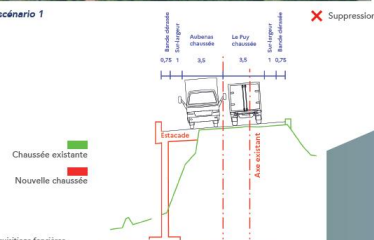
Ce scénario consiste à élargir de 3,5 m la chaussée existante grâce à la réalisation d'une estacade à l'intérieur du virage. L'élargissement comprend une augmentation de la largeur de 1 m par sens de circulation, et une bande déversée de droite (BDD) de 0,75 m par sens également. La déclivité de la route serait légèrement inférieure à 6 %. Les bâtiments situés à proximité de l'accès au Pont du Diable sont à acquérir et à démonir afin d'améliorer la visibilité du carrefour.

Conditions de circulation
Limitation formelle de la vitesse à 30 km/h dans le virage.
Mise en place d'un stop sur la route du Pont du Diable.

Travaux
Durée : 4 mois, avec des alternats de circulation et des microcoupures.
Coût estimé* (valeur 2020) :
2 920 000 € HT.



Plan schématisé du scénario 1



*Les coûts présentés dans ce dossier comprennent l'ensemble des travaux, les frais de maîtrise d'ouvrage et les acquisitions foncières.

CONCERTATION PRÉALABLE SUR LA SÉCURISATION DU VIRAGE DE LA TEYRE SUR LA RN102 À THUEYTS /// 09

UN CARREFOUR TRÈS FRÉQUENTÉ

En proximité immédiate du virage, un carrefour mène à la route du Pont du Diable, lieu touristique important, et point central d'activités de loisirs génératrices de trafic : plage, via ferrata, camping. Cette route permet d'accéder également au hameau de Lestrade.



Situé entre le virage de la Teyre lui-même et la montée de la Gravenne, le carrefour n'est pas très visible. Par ailleurs, sa configuration oblige les poids lourds venant de la route du Pont du Diable à empiéter sur la voie opposée lorsqu'ils tournent à droite vers Aubenas.

LES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet vise à remplir trois objectifs principaux :

- Faciliter le croisement des véhicules.
- Améliorer le niveau de service et de sécurité sur ce point précis de la RN102.
- Aménager et sécuriser l'accès au secteur du Pont du Diable.

CONCERTATION PRÉALABLE SUR LA SÉCURISATION DU VIRAGE DE LA TEYRE SUR LA RN102 À THUEYTS /// 17

LES SUITES À DONNER ET LE FINANCEMENT

LES ÉTAPES SUIVANTES

À l'issue de la concertation publique, le garant et le maître d'ouvrage réaliseront chacun un bilan de la concertation.

Ces bilans résumeront la façon dont la concertation s'est déroulée, comporteront une synthèse des observations et propositions présentées et, le cas échéant, mentionneront les évolutions qui en résultent.

Sur la base de ces bilans, une solution sera retenue par le maître d'ouvrage. Cette solution fera l'objet d'études techniques affinées en vue de définir précisément les caractéristiques de l'aménagement et une évaluation environnementale du projet pourra être réalisée. Cette phase d'études permettra également de déterminer si le projet doit être déclaré d'utilité publique.

LE FINANCEMENT DES TRAVAUX

L'opération pourrait être financée dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER), volet mobilités 2023-2027, ou dans le cadre de l'enveloppe de l'État dédiée à la modernisation du réseau routier national qui permet de financer des opérations de sécurisation.

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

AUTOMNE 2023 Concertation	JANVIER 2024 Publication du bilan de la concertation	2024-2025 Études complémentaires	2025-2026 Travaux
------------------------------	---	-------------------------------------	----------------------

• Supports d'information



CONCERTATION PUBLIQUE
RN102
 Projet de sécurisation du virage de la Teyre à Thueyts
 Du lundi 16 octobre au vendredi 17 novembre 2023

POURQUOI CE PROJET ?

Depuis plusieurs années, l'État se mobilise pour améliorer les conditions de circulation sur la RN102, qui supporte un trafic de transit important, tout en assurant la desserte locale des territoires traversés.

En 2011, les secteurs de la RN102 pouvant nécessiter des aménagements ont été identifiés dans le cadre d'une étude de définition d'aménagements, d'amélioration et de modernisation de l'itinéraire, pilotée par l'État.
 Le virage de la Teyre, situé sur la commune de Thueyts, a été identifié comme l'un des points sensibles de l'axe et sa sécurisation a été inscrite comme une priorité.

RÉUNION PUBLIQUE

LE MERCREDI 18 OCTOBRE
 À 18H00 À THUEYTS



LA CONCERTATION

L'objectif de la concertation est de présenter les études réalisées et les solutions envisagées pour améliorer la sécurité des usagers de la RN102 et les conditions de vie des habitants.
 Cette concertation vise à recueillir les remarques de la population et des acteurs locaux sur les enjeux et les variantes d'aménagement étudiées.
 La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes organise une concertation publique du 16 octobre au 17 novembre 2023, sous l'égide d'une garante, portant sur les variantes du projet.
 Les enseignements de la concertation permettront d'éclairer le maître d'ouvrage sur les suites à donner au projet et sur le choix de la solution d'aménagement à retenir pour la suite des études.

POUR VOUS INFORMER ET VOUS EXPRIMER

- 1 dossier de concertation et des registres disponibles en mairies de Mayres, Barnas, Thueyts, Meyras et Pont-de-Labeaume, et sur la page internet du projet : rn102virageteyre.fr
- 1 réunion publique le mercredi 18 octobre à 18h00 salle polyvalente de Thueyts.
- 1 courriel : rn102virageteyre.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr
- 1 adresse postale : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes à l'attention du service MAP - Pôle opérationnel Est 5 place Jules Ferry - 69 453 LYON Cedex 06

Dossier de synthèse (extraits)

COMPARAISON DES SCÉNARIOS

SCÉNARIOS	SCÉNARIOS 1 ET 2 ESTACADE D'UN CÔTÉ	SCÉNARIO 3 OUVRAGE D'ART	SCÉNARIO 4 ENCORBLEMENT	SCÉNARIO 5 VIADUC
	Vitesse limitée à 30 km/h			
	Vitesse limitée à 30 km/h			
	Vitesse limitée à 30 km/h			
	Vitesse limitée à 50 km/h			
FONCTIONNALITÉS	Accès (entrée et sortie) au Port de Diabie maintenu tel qu'existant	Accès (entrée et sortie) au Port de Diabie maintenu avec des caractéristiques adaptées	Accès (entrée et sortie) au Port de Diabie maintenu tel qu'existant	Accès (entrée et sortie) au Port de Diabie maintenu avec des caractéristiques adaptées
	Maintien à l'identique des conditions de visibilité depuis et vers la route du Port du Diable	Amélioration des conditions de visibilité depuis et vers la route du Port du Diable	Amélioration des conditions de visibilité depuis et vers la route du Port du Diable	Amélioration des conditions de visibilité depuis et vers la route du Port du Diable
	Maintien à l'identique des conditions de visibilité en approche du carrefour			Amélioration des conditions de visibilité en approche du carrefour
TRAVAUX	4 MOIS Altéret (8 mois)	4 MOIS Maintenance de la circulation	4 MOIS Couverture de la circulation (6 mois)	4 MOIS Maintenance de la circulation
	Microoccupes (buit, WE)	Coupage pour raccordement (sans arrêt)	Coupage de la circulation (6 mois)	Microoccupes pour raccordement (buit, WE)
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	Compatible avec les documents d'urbanisme	Mise en compatibilité nécessaire (MCCU)	Compatible avec les documents d'urbanisme	Mise en compatibilité nécessaire (MCCU)
	Acquisitions/démotions nécessaires	Acquisitions/démotions nécessaires	Acquisitions/démotions nécessaires	Acquisitions/démotions nécessaires
	Impact faible sur le paysage	Impact notable sur le paysage	Impact faible sur le paysage	Fort impact sur le paysage
	ZNIFF type 1 à proximité sans procédure associée			
	Déclaration au titre de la loi sur l'eau possible			
	Présence d'exposés à enjeux			
RISQUE*	Important (travaux sur ouvrages existants)	Moyen (travaux neufs)	Important (travaux sur ouvrages existants)	Moyen (travaux neufs)
COÛT TOTAL HT	2 920 000 €	4 590 000 €	3 750 000 €	8 750 000 €

LES SUITES À DONNER

A l'issue de la concertation publique, le garant et le maître d'ouvrage réaliseront chacun un bilan de la concertation. Ces bilans résumeront la façon dont la concertation s'est déroulée, comporteront une synthèse des observations et propositions prioritaires et, le cas échéant, mentionneront les évolutions qui en résultent.
 Sur la base de ces bilans, une solution sera retenue par le maître d'ouvrage.
 Cette solution fera l'objet d'études techniques affinées en vue de définir précisément les caractéristiques de l'aménagement et une évaluation environnementale du projet pourra être réalisée. Cette phase d'études permettra également de déterminer si le projet doit être déclaré d'utilité publique.

LE FINANCEMENT

L'opération pourrait être financée dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) volet mobilités 2023-2027, ou dans le cadre de l'enveloppe de l'État dédiée à la modernisation du réseau routier national qui permet de financer des opérations de sécurisation.

+ D'INFOS



LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

AUTOMNE 2023 Concertation	JANVIER 2024 Publication du bilan de la concertation	2024-2025 Études complémentaires	2025-2026 Travaux
------------------------------	---	-------------------------------------	----------------------

Affiche réglementaire



CONCERTATION PRÉALABLE

SUR LA SÉCURISATION DU VIRAGE DE LA TEYRE SUR LA RN102
 (commune de Thueyts)

Organisée par l'État - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
 au titre de l'article L121-16 du code de l'environnement,
 sous l'égide d'une garante, Madame Mireille JOURGET, retraitée.

du lundi 16 octobre au vendredi 17 novembre 2023

La concertation concerne les communes de Mayres, Barnas, Thueyts, Meyras, Pont-de-Labeaume. Le projet de sécurisation du virage de la Teyre, sur la RN102 à Thueyts, vise à améliorer le niveau de service et de sécurité sur ce point précis de la RN102, faciliter le croisement des véhicules et aménager l'accès au secteur du port du Diable.

Pour s'informer et donner son avis :

- Une réunion publique le mercredi 18 octobre 2023 à 18h00, salle polyvalente de Thueyts.
- Un dossier de concertation consultable en mairies de Mayres, Barnas, Thueyts, Meyras et Pont-de-Labeaume et sur la page internet : rn102virageteyre.fr
- Un registre d'expression en mairies de Mayres, Barnas, Thueyts, Meyras et Pont-de-Labeaume.
- Une adresse mail : rn102virageteyre.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr
- Par courrier à l'adresse :

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
 à l'attention du service MAP - Pôle opérationnel Est
 5 place Jules Ferry
 69 453 LYON Cedex 06

A l'issue de cette concertation, la garante et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes réaliseront chacune un bilan de concertation, qui sera disponible sur le site internet de la DREAL.



SÉCURISATION DU VIRAGE DE LA TEYRE SUR LA RN102 À THUEYTS
CONCERTATION PUBLIQUE
DU LUNDI 16 OCTOBRE AU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

VENEZ DÉCOUVRIR LE PROJET ET ÉCHANGER SUR LES SOLUTIONS ENVISAGÉES

- Réunion publique le mercredi 18 octobre 2023 à 18h00, salle polyvalente de Thueyts.
- Dossier de concertation consultable en mairies de Mayres, Barnas, Thueyts, Meyras et Pont-de-Labeaume et sur internet : rn102virageteyre.fr

POUR DONNER VOTRE AVIS OU POSER VOS QUESTIONS

- Sur les registres d'expression en mairies de Mayres, Barnas, Thueyts, Meyras et Pont-de-Labeaume.
- Par courriel : rn102virageteyre.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr
- Par courrier : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes à l'attention du service MAP Pôle opérationnel Est - 5 place Jules Ferry - 69 453 LYON Cedex 06

RÉUNION PUBLIQUE
 LE MERCREDI 18 OCTOBRE
 À 18H00 À THUEYTS



+ D'INFOS



- Communiqué de presse



Lyon, le 17 octobre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de la concertation préalable sur la sécurisation du virage de la Teyre sur la RN102 à Thueyts (Ardèche)

Depuis plusieurs années, l'État se mobilise pour améliorer les conditions de circulation sur la RN102 en Ardèche, qui supporte un trafic de transit important, tout en assurant la desserte locale des territoires traversés. En 2011, les secteurs de la RN102 pouvant nécessiter des aménagements ont été identifiés dans le cadre d'une étude de définition d'aménagements, d'amélioration et de modernisation de l'itinéraire, pilotée par l'État.

Le **virage de la Teyre**, situé sur la commune de Thueyts, a été identifié comme l'un des points sensibles de l'axe dont l'aménagement est une priorité pour améliorer les conditions de sécurité des usagers.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, assurant la maîtrise d'ouvrage du projet, organise une **concertation publique du lundi 16 octobre au vendredi 17 novembre 2023**, portant sur cinq variantes d'aménagement du virage. L'objectif de la concertation est de présenter les études réalisées et les solutions envisagées pour améliorer les conditions de sécurité des usagers de la RN102 et les conditions de vie des riverains. Cette concertation vise à recueillir l'avis de la population et des acteurs locaux sur les enjeux du projet et les variantes d'aménagements étudiées. Les résultats de la concertation permettront d'éclairer le maître d'ouvrage sur les suites à donner au projet et le choix de la solution d'aménagement à retenir.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes invite tous les usagers et riverains du virage de la Teyre, et de la RN102 en Ardèche, à **s'exprimer** dans le cadre de cette **concertation**.

Pour vous informer et pour donner votre avis :

- une **réunion publique** est organisée le **mercredi 18 octobre 2023 à 18h00 à Thueyts** (salle polyvalente) ;
- le **dossier de concertation** est consultable en mairies de Mayres, Barnas, Thueyts, Meyras et Pont-de-Labeaume et sur la page Internet dédiée à la concertation : <https://mtect.fr/372>
- des registres pour recueillir les avis sont mis à disposition en mairies de Mayres, Barnas, Thueyts, Meyras et Pont-de-Labeaume.

Les contributions peuvent également parvenir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes par mail à l'adresse rn102virageteyre.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr ou par courrier à l'adresse :

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
à l'attention du service MAP – Pôle opérationnel Est
5 place Jules Ferry
69453 LYON CEDEX 06

Pour plus d'informations sur le projet, vous pouvez consulter la page internet dédiée : <https://mtect.fr/373>

Contact presse :

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Mél : com.dir.dreal-auvergne-rhone-alpes
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Adresse physique : 5, place Jules Ferry 69006 Lyon

Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06

• Courrier aux institutions et professionnels du tourisme et du transport



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, le 11 octobre 2023

Affaire suivie par : Valentine DARRIEUS
Service Mobilité Aménagement Paysages
Pôle opérationnel Est
Tél. : 04 26 28 63 88
Courriel : valentine.darrieus@developpement-durable.gouv.fr

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes,

à

Destinataires in fine

OBJET : RN102 – Projet de sécurisation du virage de la Teyre à Thueyts – concertation préalable

Depuis plusieurs années, l'État se mobilise pour améliorer les conditions de circulation sur la RN102 en Ardèche, qui supporte un trafic de transit important, tout en assurant la desserte locale des territoires traversés. En 2011, les secteurs de la RN102 pouvant nécessiter des aménagements ont été identifiés dans le cadre d'une étude de définition d'aménagements, d'amélioration et de modernisation de l'itinéraire, pilotée par l'État.

Le **virage de la Teyre**, situé sur la commune de Thueyts, a été identifié comme l'un des points sensibles de l'axe dont l'aménagement est une priorité pour améliorer les conditions de sécurité des usagers.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, assurant la maîtrise d'ouvrage du projet, organise une **concertation publique du lundi 16 octobre au vendredi 17 novembre 2023**, portant sur cinq variantes d'aménagement du virage. L'objectif de la concertation est de présenter les études réalisées et les solutions envisagées pour améliorer les conditions de sécurité des usagers de la RN102 et les conditions de vie des riverains. Cette concertation vise à recueillir l'avis de la population et des acteurs locaux sur les enjeux du projet et les variantes d'aménagements étudiées. Les résultats de la concertation permettront d'éclairer le maître d'ouvrage sur les suites à donner au projet et le choix de la solution d'aménagement à retenir.

En tant que professionnels et usagers de la RN102, et plus particulièrement du secteur du virage de la Teyre, la DREAL vous invite à vous **exprimer** dans le cadre de cette **concertation**.

Pour vous informer et pour donner votre avis :

- une **réunion publique** est organisée le **mercredi 18 octobre 2023 à 18h00 à Thueyts** (salle polyvalente) ;
- le **dossier de concertation** est consultable en mairies de Mayres, Barnas, Thueyts, Meyras et Pont-de-Labeaume et sur la page Internet du projet : www.rm102virageteyre.fr ;
- des **registres pour recueillir les avis** sont mis à disposition en mairies de Mayres, Barnas, Thueyts, Meyras et Pont-de-Labeaume.

Vous pouvez également nous faire parvenir vos observations et questions par mail à l'adresse m102.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr ou par courrier à l'adresse :

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
à l'attention du service MAP – Pôle opérationnel Est
5 place Jules Ferry
69453 LYON CEDEX 06

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Le directeur régional délégué

Éric TANAYS

Feuille1

Communauté de communes	Communauté de communes Ardèche Sources et Volcans	Château de Blou 12 rue Pouget 07330 THUEYTS	cdc@ardechedessourcesetvolcans.com
Communauté de communes	Communauté de communes Montagne d'Ardèche	Place de la mairie 07470 COUCOURON	-
Communauté de communes	Communauté de communes Bassin d'Aubenas	16 route de la Manufacture Royale 07200 UCEL	-
Chambre consulaire	Chambre de Commerce et d'Industrie Ardèche	Espace Entreprises Centre Ardèche 140 chemin de Saint-Clair 07000 PRIVAS	accueil@ardeche.cci.fr
Chambre consulaire	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Ardèche	Antenne d'Aubenas 8 chemin Sainte Croix 07200 AUBENAS	-
Chambre consulaire	Chambre d'Agriculture Ardèche	4 avenue de l'Europe Unie – BP 114 07001 PRIVAS Cedex	contact@ardèche.chambagri.fr
Offices de tourisme	Agence de Développement Touristique de l'Ardèche	Pôle Bésignoles 6 route des Mines 07000 PRIVAS	adt07@ardeche-guide.com
Offices de tourisme	Office de tourisme « Privas Centre Ardèche » Bureau d'information de Privas	2 cours du Palais 07000 PRIVAS	-
Offices de tourisme	Office de tourisme du Pays d'Aubenas-Vals-Antraigues	6 place de l'Airette 07200 AUBENAS	-
Offices de tourisme	Office de tourisme du Pays d'Aubenas-Vals-Antraigues	Maison Champanhét 07600 VALS-LES-BAINS	-
Offices de tourisme	Office de tourisme Sources & Volcans Bureau de Thueyts	07330 THUEYTS	-
Transport de voyageurs	Autocars Ginhoux	Chemin de la Plaine 07200 AUBENAS	-
Transport de voyageurs	Autocars Arzac Tourisme	50 ZA Les Persèdes 07170 LAVILLEDIEU	-
Transport de voyageurs	Cars de l'Eyrieux	Le Cheylard Les Prés de l'Eyrieux 07160 SAINT-MICHEL-D'AURANCE	-
Transport de voyageurs	Les courriers Rhodaniens	ZA Marenton Avenue Thin et Danube 07100 ANNONAY	-
Transport de voyageurs	Hugon Tourisme	13 rue Tendelle 48000 MENDE	contact@hugon-tourisme.com
Transport de voyageurs	...		
Entreprises	Mazet Messagerie Aubenas	Avenue de Bellande 07200 AUBENAS	-
Entreprises	KEVIN TP	2515 route d'Aubenas 07330 MAYRES	ventalon.kevin@gmail.com
Entreprises	...		
Carrières	Entreprise Dodet	465 route du Prat 07330 THUEYTS	carrieres@entreprisesdodet.fr
Carrières	Entreprise Ardéchoise de Pouzzolane	150 chemin des carrières 07330 THUEYTS	pouzzolane07@free.fr
Carrières	...		
Fédération	FNTR Drôme Ardèche	Maison du Transport Z1 de la Motte – rue Louis Salliant 26800 PORTES-LES-VALENCE	contact@fntr2607.fr
Fédération	FNTR Loire	Maison du Transport 46 rue de la Talaudière 42000 SAINT-ETIENNE	fntr42@maisondutransport.fr
Fédération	FNTR Auvergne	4 rue Nicolas Rambourq 03400 YZEURE	fntr@fntr-auvergne.fr
Fédération	FNTR Rhône Isère	Parc d'Affaires Pressensé 158 avenue de Pressensé 69200 VENISSIEUX	contact@fntr-fntv.com
Région	Service en charge de la mobilité	101 cours Charlemagne CS 20033 69269 LYON Cedex 02	-
Département	Service en charge de la mobilité	Hôtel du Département Quartier la Chaumette – BP 737 07007 PRIVAS Cedex	-
PNR	Parc naturel régional des Monts d'Ardèche	Domaine de Rochemure 07380 JAUJAC	-

- Articles de presse relatifs à la concertation

Le Dauphiné Libéré
Mercredi 18 octobre 2023

Actu locale Autour d'Aubenas - Montagne ardéchoise

11

Vals-les-Bains

Rallye de l'Ardèche : un plateau extrêmement relevé

L'épreuve est de retour avec une formule sur trois jours, qui ravit tous les passionnés de sports automobile, ces vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 octobre.

Le Rallye de l'Ardèche sera marqué par une première spéciale qui partira vendredi 20 octobre du parc fermé de Vals-les-Bains dès 19 h, pour une boucle au col de Moucheyre, afin de positionner les 175 concurrents attendus au départ donné le lendemain à 9 heures par or-



Les bénévoles sont mobilisés depuis plusieurs semaines. Photo Le DL/Vincent Mounier

le grand favori Stéphanie Sar- Pour sécuriser les aborde et

Thueyts • Une concertation publique pour le virage de la Teyre

Afin d'améliorer les conditions de circulation et la sécurité des riverains, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Rhône-Alpes organise à la salle polyvalente de Thueyts une réunion publique ce 18 octobre à 18 h. Elle présentera cinq variations possibles d'aménagement du virage de la Teyre dans le cadre d'une concertation publique qui se terminera le 17 novembre prochain.

Saint-Andéol-de-Vals • Bienvenue aux nouveaux habitants



Un moment de convivialité proposé aux nouveaux venus.

- Articles de presse relatifs à la concertation

Thueyts

Un espoir pour améliorer le virage de la Teyre



Le public a été très attentif aux explications données par la Dreal.

Depuis de nombreuses années, l'État se mobilise pour améliorer les conditions de circulation sur la RN 102 qui supporte un trafic important, en moyenne 8000 véhicules par jour, et 10 000 pendant la période estivale dont 12 % de poids lourds. Le virage de la Teyre, situé sur la commune de Thueyts, a été identifié comme l'un des points sensibles de cet axe routier et sa sécurisation a été inscrite comme une priorité.

Après la consultation du comité de pilotage composé par la préfète, les sénateurs, le député, les présidents des communautés de communes et les maires concernés, une réunion d'information et de concertation était proposée aux habitants des villages et hameaux traversés par la RN102. Le 18 octobre, à la sal-

le polyvalente, initiée par la Dreal Auvergne Rhône Alpes (Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement) qui assure la maîtrise d'ouvrage du projet,

Cinq propositions de travaux de transformation de ce virage dangereux étaient présentées permettant aux participants à la réunion de donner leur avis. Pendant cet échange, les riverains ont fait part de leur ressenti quotidien sur cette portion de route qui ne possède pas de passage sécurisé pour les piétons, sur la vitesse excessive des véhicules et du non-respect du Code de la route, le pont sur le virage étant trop étroit pour les semi-remorques la priorité n'est pas toujours laissée au véhicule descendant ainsi ils se retrouvent coincés au milieu de la courbe bloquant les autres vé-

hicules pendant des manœuvres dangereuses.

D'autres sujets plus personnels ont été abordés tel l'achat de terrains et bâtiments dans le but d'élargir la chaussée.

Cette opération pourrait être financée dans le cadre du contrat de plan État-Région ou dans le cadre de l'enveloppe de l'État dédiée à la modernisation du réseau routier national qui permet de financer des opérations de sécurisation. Les travaux sont prévus en 2 025/2 026.

Afin de s'informer et de s'exprimer il a été rappelé à tous qu'un dossier de concertation et des registres sont disponibles dans les mairies de Mayres, Barnas, Thueyts, Pont-de-Labeaume et sur la page internet du projet : rn102virageteyre.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

Burzet • Dernier jour du festival de BD d'humour



Quelques auteurs, fins représentants de la BD d'humour, sont à retrouver encore aujourd'hui en dédicace. Photo Les Ribouledingues

Ce dimanche 22 octobre, le 18^e festival de BD d'humour de Burzet se refermera après deux jours intenses depuis samedi entre expositions, rencontres, bonne humeur et dédicaces avec pour invité 14 auteurs, 14 fines gâchettes du 9^e art dont Philippe Decressac, Claire Bouilhac, Anouk Ricard, Christophe Gaultier, Pierre Place, Laurent Housin, Lerouge, Nena, L'Abbé, Isa, Witko, Bataillon, Babet ainsi que B-gnet, dans le rôle du fou du président (invité d'honneur).

Des dédicaces, des auteurs à retrouver encore aujourd'hui de 10h à 12h et de 15h à 18h, non pas comme lors des précédentes éditions à l'habituel l'Espace Astier de Burzet, actuellement en pleins travaux de rénovations, mais à quelques encablures de là, dans le village voisin à la salle des fêtes de Saint-Pierre-de-Colombier. L'entrée est libre.

Burzet • Le ramassage des châtaignes interdit sans autorisation écrite

Le maire de Burzet a affiché sur tout le territoire de la commune, l'arrêté municipal en date du 20 septembre 2023 afin de soutenir les castanéiculteurs, exploitants et personnes qui ont conservé un statut agricole :

La châtaigne est un fruit de culture et pas sauvage. Il est interdit à toute personne non-proprétaire riverain de pénétrer dans les châtaigneraies privées et d'y ramasser des châtaignes sans autorisation écrite du propriétaire tout comme sur les voies communales et chemins précise Jean-Pierre Reymond. Tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements.

Saint-Étienne-de-Lugdarès •

- Articles de presse relatifs à la concertation

Montagne Ardéchoise

Jeudi 26 octobre 2023

LA TRIBUNE

THUEYTS RN102, lancement de la concertation

Virage de la Teyre, la fin de l'Arlésienne ?



Beaucoup se demandent pourquoi la limitation de vitesse est restée à 90km/h sur cette portion. Olivier Barban

Depuis plus de 20 ans les différentes autorités départementales, régionales et nationales annoncent que le virage de la Teyre va être sécurisé. Depuis des années, cette courbe de 25 mètres particulièrement serrée, voit une foultitude de véhicules y laisser de la carrosserie et le parapet du pont régulièrement remis en état.

Un poids lourd et un véhicule léger ne peuvent pas s'y croiser. En 2011, tout le monde est persuadé que le virage dangereux, marquant l'entrée est de Thueyts et donnant accès au site touristique du Pont du diable, ne sera plus qu'un mauvais souvenir : l'État a en effet marqué ce point sensible de la circulation de la RN102 comme étant une priorité de sécurisation.

Douze ans plus tard, mercredi 18 octobre, dans la salle polyvalente de Thueyts a eu lieu une réunion publique. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne Rhône-

Alpes inaugurerait une concertation publique qui durera jusqu'au 17 novembre 2023. Celle-ci a pour but de recueillir l'ensemble des remarques de la population concernée et des acteurs locaux à propos du virage de la Teyre. En janvier de l'année prochaine le bilan de la concertation sera publié. Des études complémentaires alimenteront le dossier jusqu'en 2025 pour que les travaux soient terminés en 2026.

L'urgence est la même qu'en 2011. Le trafic sur la RN102 est de 8 000 véhicules par jour (10 000 en période estivale) dont 12% sont des poids lourds alors que sur les routes nationales la moyenne est de 5,2%. Lors de cette réunion la DREAL a présenté les 5 solutions proposées pour régler le problème du virage de la Teyre. Trois d'entre elles s'appuient sur l'existant pour élargir la chaussée et deux autres en faveur d'un viaduc. En 2020, le coût estimé de ces travaux allait de 3 à 9 millions

d'euros selon la solution choisie. Certains ont fait remarquer que rien n'était prévu pour la circulation piétonne. D'autres s'interrogeaient sur les raisons d'un tel retard pour régler le problème : manque de considération pour celles et ceux qui vivent hors des grands axes ? Les entrepreneurs présents s'inquiétaient, eux, de savoir comment ils allaient pouvoir faire circuler leurs engins quand les travaux nécessiteront que la nationale soit fermée ?

Une réunion qui laisse les habitants dubitatifs Le financement de l'opération n'est inscrit sur aucune ligne budgétaire. Le sera-t-il via le volet mobilité du Contrat de plan État-Région (CPER) 2023-2027 ou via une enveloppe particulière qui permet à l'État de financer des opérations de sécurisation ? En attendant, le public est encouragé à s'informer et à s'exprimer sur le dossier dans les mairies de Pont-de-Labeaume, de Thueyts, de Barnas et de Mayres.

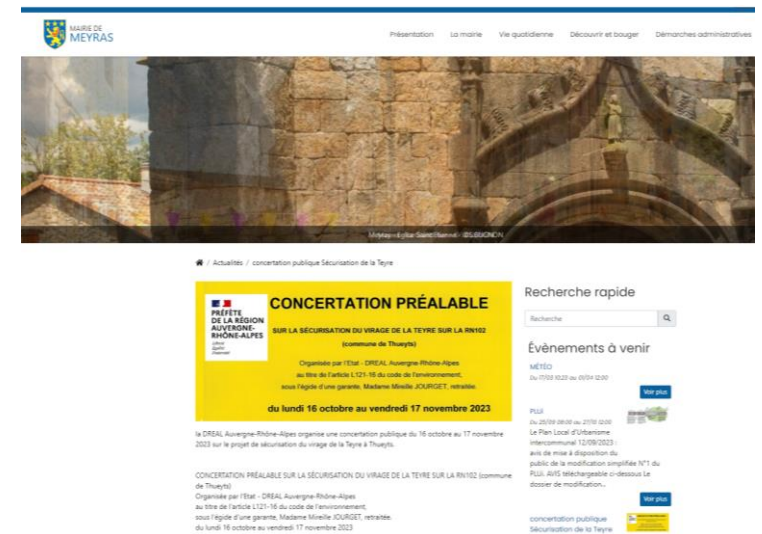
- Publications relatives à la concertation sur les réseaux sociaux des communes



Info sur l'application Panneau Pocket de la commune de Thueyts



Publication sur le compte Facebook de la commune de Thueyts



Publication sur le site internet de la commune de Meyras

• Compte rendu de la réunion publique



Compte-rendu de la réunion de la réunion publique du

18 octobre 2023 en mairie de Thueyts

Concertation publique sur le projet de sécurisation du virage de la Teyre sur la RN102

Informations pratiques

Intervenants à la tribune

- Madame Maryline REVOL, adjointe à la cheffe de pôle opérationnel Est
- Madame Valentine DARRIEUS, responsable d'opérations routières au pôle opérationnel Est Service Mobilité Aménagement Paysages DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur Eric COSTE, responsable territorial Ardèche et Haute-Loire, Direction Interdépartementale des Routes Massif central

Étaient également présents :

- Monsieur Pierre CHAPUIS, maire de la commune
- Madame Mireille Jourget, garante

Animation de la réunion :

Jean-Yves Deruyter, MD Conseil et associés

Public : 32 personnes

Durée : 1H30, de 18H10 à 19H40

Mot d'accueil et présentation du projet

Monsieur Chapuis accueille le public et remercie l'ensemble des personnes présentes de s'être déplacées. Il précise que le projet est attendu depuis de nombreuses années par la population, pour lever un point noir de la RN102. Il remercie également les élus locaux et le député qui se sont engagés pour ce projet.

Monsieur Deruyter présente le déroulé prévu de la réunion et les intervenants.

Madame Revol présente rapidement la DREAL, service déconcentré de l'Etat, puis le contexte du projet : la RN102.

Madame Darrieus explique ensuite le principe de la concertation publique, son déroulé et le dispositif en place pour informer le public et recueillir les expressions.

Madame Jourget présente alors son rôle de garante, tiers indépendant, qui s'assure du bon déroulement de la concertation.

Madame Revol et Madame Darrieus expliquent ensuite de manière détaillée le projet de sécurisation du virage de la Teyre : le diagnostic établi, les objectifs à atteindre, les enjeux, les

5 scénarios présentés à la concertation, l'analyse comparative de ces scénarios et enfin les prévisions de calendrier et de financement du projet.

Temps d'échange – questions / réponses

Q1 Une habitante du hameau de la Teyre souhaite savoir d'où partira la limitation de vitesse pour le virage ? Elle espère que le hameau en bénéficiera. Elle estime que la vitesse actuelle est trop élevée, ce qui entraîne des coups de frein dans le virage.

Réponse

Madame Revol indique qu'aucune réponse ne peut être donnée aujourd'hui. Elle dépendra du scénario retenu et d'études techniques plus avancées. Elle entend cependant la demande que le hameau soit intégré dans la zone de limitation de vitesse.

Q2 L'ancien maire de Thueyts, Daniel Teston, explique qu'il a passé 23 ans de mandat sur 25 à travailler sur ce projet et attendre la sécurisation du virage. Il espère que, cette fois, le projet va se concrétiser. Il rappelle le trafic extrêmement important sur cette route, il estime la population locale délaissée et trouve inadmissible que le virage ne soit pas encore sécurisé.

Cette contribution n'appelant pas de réponse, il n'en a pas été fait en séance.

Q3 Le propriétaire des terrains en contrebas du virage explique qu'il sera impacté par les scénarios 3 et 5 : la proximité d'un axe routier est une nuisance pour les riverains et aura un impact économique sur son activité (gîtes). Cependant, il indique qu'il n'ira pas à l'encontre d'un projet de bien commun. Il rappelle néanmoins l'importance de considérer l'humain et le développement du hameau dans les projets techniques. Il évoque la maison d'une dame qui a été déconstruite en 2013. Cette destruction avait été justifiée par la prévision de travaux en extérieur du virage. Il s'étonne aujourd'hui que l'on puisse proposer un projet en courbe intérieure. Il estime enfin que la création d'un ouvrage d'art serait une verrue pour le paysage.

Cette contribution n'appelant pas de réponse, il n'en a pas été fait en séance.

Q4 Un industriel local revient sur les conditions de circulation pendant les travaux, et en particulier pour le scénario 4 : la fermeture totale de la route. Il explique que ce scénario est insoutenable pour son activité professionnelle. Il ajoute que de nombreux convois exceptionnels transitent par cet axe.

Réponse

Monsieur Coste précise que l'on parle de microcoupures dans la majeure partie des scénarios, et que, tant que faire se peut, elles auront lieu de nuit. Il a bien conscience qu'établir une déviation est très compliqué et onéreux pour les professionnels et confirme que la solution technique du scénario 4 impose une coupure totale.

Madame Revol précise que les scénarios présentés sont les différentes solutions techniques possibles. Les études d'impacts n'ont pas été approfondies à ce stade et aucune déviation précise n'a été envisagée pour le moment. Il faut attendre le choix du scénario.

Q5 L'exploitant du camping du Pont Mercier, sur la route du Pont du Diable, souhaite savoir si un comptage des véhicules a déjà été fait sur cette même route, en période estivale. Il souhaite également savoir comment sera sécurisé l'accès à la route du pont du Diable dans le virage. Il souhaiterait une chicane qui permettrait de sécuriser l'accès qui est particulièrement accidentogène.

Réponse

Madame Revol indique qu'il n'y a pas eu de comptage fait à ce niveau. Il sera fait au moment des études. De même, l'accès à la route du pont du Diable n'a pas encore été étudié à ce stade mais la proposition de chicane est notée.

Q6 Une habitante de Barnas, riveraine de la RN102, constate que les véhicules ne respectent pas la limitation de vitesse. Elle entend les camions passer dès 3h du matin sur la route, estime qu'il y en a de plus en plus et pense que le chiffre de 8000 véhicules par jour à emprunter la route est sous-estimé.

Cette contribution n'appelant pas de réponse, il n'en a pas été fait en séance.

Q7 Une personne évoque la sécurité des piétons et des randonneurs notamment : il n'y a pas de trottoir et il est assez dangereux de traverser le virage pour aller vers la route du pont du Diable. Au vu des enjeux touristiques du secteur, il lui semble nécessaire de traiter la question de la sécurité des piétons et des cyclistes et d'éviter que l'aménagement, en permettant une vitesse excessive, entraîne des dommages aux habitations. De même, elle note le manque de place pour se garer et se demande si cette question d'urbanisme sera abordée dans le cadre des travaux.

Réponse

Madame Revol indique que l'intérêt de cette concertation est d'entendre ces questions et besoins évoqués et de les prendre en compte dans les réflexions. Des solutions ne pourront pas forcément être données à tout mais les demandes sont toutes entendues.

Q8 Le maire de Lalevade-d'Ardèche, également vice-président pour les mobilités de la Communauté de communes Ardèche des sources et des volcans explique que le nouveau PLUi prévoit un chemin de randonnée dans le virage de la Teyre qui passera sous le bâtiment existant. Concernant le projet, il estime qu'il est urgent d'agir, d'autant plus, en vue de l'augmentation de trafic que va entraîner la déviation du Teil. Il évalue que les travaux ne commenceront pas avant 2025, ce qui va créer des désagréments. Selon lui, il faut que le timing des travaux soit en phase avec celui des autres aménagements. Il compte sur des engagements fermes de l'Etat dans ce projet pour que l'opération se fasse dans un délai raisonnable. Il pense que la population locale mérite d'être enfin entendue, au même titre que tous les contribuables français, d'autant que le territoire ne bénéficie ni d'autoroute, ni de chemin de fer. Il estime que le budget demandé n'est pas si élevé et devrait être trouvé sans trop de difficulté.

Réponse

Madame Revol précise que, pour l'instant, le projet n'est pas financé. Elle note que les élus du territoire sont très actifs et engagés (le comité RN102 en est un exemple). L'une des options de financement est le Contrat de plan Etat-Région. Si le projet y est inscrit, les choses avanceront.

Q9 L'ancien maire de Thueyts indique que l'espace disponible pour les piétons a été, au fur et à mesure du temps, diminué par un caniveau et par l'élargissement de la route. Il estime que l'administration n'est pas assez à l'écoute du terrain.

Cette contribution n'appelant pas de réponse, il n'en a pas été fait en séance.

Q10 Une personne s'interroge sur le scénario 5 et la place et la sécurité des piétons, dans un contexte de vitesse augmentée.

Il n'a pas été fait de réponse en séance.

Q11 Un habitant de Thueyts souhaite connaître le taux d'accident sur le virage de la Teyre.

Réponse

Madame Revol indique ne pas avoir de chiffres exacts, mais que l'on connaît la nature des accidents, limitée à du matériel, sans doute en raison de la dangerosité du virage. Cette nature ne permet pas d'avoir des chiffres précis, puisque les constats amiables ne sont pas comptabilisés.

Madame Darrieus ajoute que les accidents corporels sont probablement évités de peu et indique qu'un des enjeux du projet sera de créer un aménagement du virage, qui permettrait une vitesse de circulation plus élevée, sans entraîner d'augmentation de l'accidentologie. Les études techniques devront trouver un bon compromis aux diverses attentes et usages.

Q12 Une personne demande pourquoi il n'y pas de panneau de signalisation dans la montée de la Gravenne indiquant la proximité d'un rétrécissement. Elle pense que ce serait une action de prévention, en particulier pour les gens qui ne connaissent pas les lieux, peu coûteuse.

Réponse

Monsieur Coste estime qu'un panneau ne changerait pas le comportement des conducteurs. Il précise qu'un panneau coûte 200 euros pièce. Selon lui, ce sont davantage les incivilités qui provoquent des accidents, avec des camions qui forcent le passage et leurs remorques qui heurtent le parapet. Il rappelle la règle de sécurité routière qui donne la priorité aux véhicules montant.

Q13 Une personne s'interroge sur la méthode et les critères pour choisir le scénario parmi les cinq proposés : est-ce le prix ? La sécurité ?

Réponse

Madame Revol indique que, lors du dernier comité de pilotage de la RN102, les membres du comité ont fait part de leur préférence pour le scénario n°3, par rapport à ses critères économiques, techniques et de sécurité. Son coût, notamment, a été estimé raisonnable, et rendant le projet plus « finançable ». Cependant, la concertation actuelle contribuera aussi au choix final du scénario.

Q14 Un intervenant demande ce que deviendra le pont actuel dans le cas du scénario 3. Il évoque l'idée d'y installer un parking.

Réponse

Si le scénario 3 était choisi, Madame Revol répond que la réflexion devra être engagée avec la commune ou la communauté de communes sur le devenir de ce pont. Pour la DREAL, il deviendra un délaissé routier mais il est effectivement possible de réfléchir à un nouvel usage.

Q15 Monsieur le Maire de Thueyts indique qu'il est d'accord avec l'ancien maire sur l'urgence de sécurisation du virage, il parle d'une épine dans le pied de la RN102 qu'il faut retirer rapidement maintenant. Concernant le pont dans le cas du scénario 3, il estime l'idée d'un parking faisable.

Cette contribution n'appelant pas de réponse, il n'en a pas été fait en séance.

Q16 Un intervenant demande qu'on évite de prévoir les travaux pendant l'été.

Réponse

Madame Revol indique que ce sera en effet une contrainte forte pour établir le planning des travaux.

Q17 L'ancien maire de Thueyts estime que la réfection des routes est aujourd'hui mal faite : trop de petites interventions sur le revêtement qui rendent la route très inconfortable. Il rappelle que cette route est surchargée et accidentogène et appelle à un investissement conséquent.

Réponse

Monsieur Coste explique que faire des enrobés complets des routes tous les dix ans est impossible, financièrement parlant. Ils sont donc réalisés par étape. Monsieur Coste précise que, cette année, en Ardèche, des enrobés et des réparations au niveau des ouvrages d'art - ces derniers sont très nombreux dans le département - ont bien été réalisés.

Q18 Un intervenant demande qu'à l'occasion de cet investissement, la sécurisation du hameau et des piétons ne soit pas oubliée.

Cette contribution n'appelant pas de réponse, il n'en a pas été fait en séance. La réponse à la question Q7 apporte des éléments de réponse.

Q19 Une autre demande à ce que le plan d'urbanisme soit mis en cohérence avec le projet, notamment pour la place et la sécurité des piétons.

Cette contribution n'appelant pas de réponse, il n'en a pas été fait en séance.

En conclusion, Madame Revol remercie les participants d'être venus à la réunion. Elle indique que la concertation en est à son début et que tout le monde peut donner son avis ou poser des questions via les moyens mis à disposition, jusqu'au 17 novembre. Le projet sera d'autant plus affiné qu'il y aura des avis ou des demandes exprimés.

Fin de la réunion.

• Contributions sur les registres papier

23/10/23

projet de la Teyre

07330 Thury 5

Mesdames, Messieurs

vous proposez 5 scénarios ainsi un
6^{ème} existe.

il suffirait de couper le virage en
partant entre les 2 poteaux EDF pour
accéder au pont tout droit.
En descendant le passage serait plus facile.
il faudrait peut-être changer le pont de
2 mètres car le combe en montant existait
légèrement.
Le sens du pont du diable serait plus
sécurisé car on veut venir les véhicules.

- Ancien Trucet
- nouveau Trucet
- poteaux EDF



Désolé pour le dessin, je ne
suis pas fort.

Je pense que le coût sera moins
Élevé des 6 scénarios (il faut penser à une voie
cyclable)

Je vous prie de croire Mesdames Messieurs
à toute ma considération

[Signature]

2

le jeudi 2 novembre.

Sécurité des piétons entre le hameau de la
Teyre et le village.

Actuellement il y a un passage près du garage
Giraud qui permet de rejoindre la route du
Pont du Diable et le chemin de la Chaussée des
Géants pour arriver au bourg.

Question: Serait-il possible d'envisager un
passage entre le point du viaduc et les maisons
Giraud (320 m de la Teyre) par exemple une
passerelle métallique suspendue le long du
parapet, dans le but de sécuriser la circu-
lation des piétons.

Signé :

[Signature]

Note proposition scénario 4.
N. et R. Laurent Le Bourdier

- Relevé des contributions reçues par mail ou courrier

THUEYTS
- 6-10-2023 -

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	
Service MAP	
Destinataire	Copie à
Arrivés	09 OCT. 2023
Observations	
Spéc. DIR POEA 16/1	

Monsieur le Directeur de la D.R.A.

Ces quelques lignes pour vous signaler le très mauvais état de la route entre Pont de Salbaume et Barnas -

Route qui n'a jamais été dans un tel état -

Route faïçonné sur plusieurs Km en plus avec deux virage où un camion et une voiture ne se course pas -

en plus le pont de la taye dangereusement presmanent du la sortie de route du pont du Bialle et village Ulercier.

en 2023 voir car ce n'est pas pensable avec le trafic de cette Route des centaines de camions et même des convois de grand gabarit - et camping car - en plus ils n'y a pas de voie de dépasser

de pont de Salbaume à Barnas chose très facile à partir du pont de la taye et la gravime partie très facile car il n'y a presque pas de rochers dur

J'ai 83 ans plusieurs fois cela a été relancer mais sans résultat cela fait environ 30 ans que cela dure - mais je pense que cela viens des politiques -

nous sommes en 2023 Bientôt 2024 et toujours rien enfin voilà mon point de vu.

des gros travaux on été fait sur cette Route mais beaucoup moins urgent que là - ?

Recevez Monsieur mes salutations distinguées



----- Message transféré -----

Sujet : Re: Invitation concertation publique - RN102 Projet de sécurisation du virage de la Teyre

Date : Wed, 18 Oct 2023 16:11:57 +0200 (CEST)

De : > [redacted]

Répondre à : [redacted]

Pour : [redacted] - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/MAP/ML
[redacted]

Bonjour Mr [redacted]

Par ce présent email, nous tenons avant tout à nous excuser, étant malheureusement dans l'impossibilité d'assister à la réunion de ce jour à Thueyts.

Nous avons cependant regardé avec attention votre étude des différents projets retenus, il va de soi qu'en ce qui nous concerne, le scénario n°4 avec une fermeture complète de la route durant 4 mois serait très problématique pour notre activité ainsi que pour nos transporteurs et nous espérons donc que ce dernier ne soit pas retenu.

Nous comptons sur vous pour nous faire suivre le rapport de cette réunion D'avance merci
Cordialement [redacted]
[redacted]

----- Message transféré -----

Sujet : Virage teyre

Date : Thu, 19 Oct 2023 18:51:37 +0200

De : > d.[redacted]@perennitey.com, [redacted]@perennitey.com

Répondre à : ([redacted]@perennitey.com) <[redacted]@perennitey.com>

Pour : <rn102virageteyre.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>

Riverain du pont du diable, j'opte pour la solution 4:

- route élargie,

Aucune dégradation visuelle ou environnementale du site,

- vitesse maxi 30km/h = sécurité pour les riverains,

- coût raisonnablement acceptable.

Slts

[redacted]
[redacted] de Thueyts

07330 Thueyts

----- Message transféré -----

Sujet : consultation publique

Date : Tue, 24 Oct 2023 09:32:17 +0000 (UTC)

De : > [redacted]@yahoo.fr

Répondre à : [redacted]

Pour : <rn102virageteyre.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>

<rn102virageteyre.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Au vu des informations transmises, les deux premiers scénarios me paraissent préférables au trois derniers. En effet, pratiquant tous les jours cette route, permettre aux véhicules d'aller plus vite sur cette zone habitée ne me paraît pas approprié. Que l'on élargisse la chaussée à partir du pont existant est une bonne chose afin que les véhicules puissent se croiser en toute sécurité et en toute fluidité, tout comme le fait d'araser l'ouvrage à la jonction avec la route du pont du diable pour une meilleure visibilité et donc sécurité.

Merci de prendre en compte mes remarques.

[redacted]
habitante de Thueyts.

Le 25 octobre 2023

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
A l'attention du service MAP – Pôle opérationnel Est
5 place Jules Ferry
69453 LYON CEDEX 06

OBJET : RN102 – Projet de sécurisation du virage de la Teyre à Thueyts – concertation préalable

Monsieur le Directeur régional,

La DREAL organise du 16 octobre au 17 novembre 2023 une concertation publique relative au projet de sécurisation du virage de la Teyre à Thueyts. Cette concertation vise à recueillir l'avis des acteurs locaux et de la population sur les enjeux du projet afin d'éclairer le maître d'ouvrage sur les solutions d'aménagement à retenir.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Ardèche des Sources et Volcans, approuvé le 31 mars 2022, a bien pris en compte ce projet de sécurisation, en concertation avec vos services. L'emplacement réservé n°142 a ainsi été identifié au bénéfice de la DREAL pour aménager le virage de la Teyre.

Par ailleurs, dans le cadre de cette consultation, je souhaite attirer votre attention sur l'emplacement réservé n°146, identifié en contrebas de la RN102, reliant Thueyts au virage de la Teyre (cf. extrait du zonage du PLUi en annexe de ce courrier). Le motif de cette identification porte sur la création d'une voie verte, liaison cyclable sécurisée entre le bourg et le site du Pont du Diable.

De plus, nous lançons actuellement une étude de faisabilité pour l'aménagement de liaisons cyclables sur le territoire. Cet itinéraire figure parmi les boucles principales à réaliser, tel qu'inscrit dans l'orientation d'aménagement et de programmation thématique « mobilités » du PLUi. Vos services seront très prochainement conviés à participer au comité de suivi de cette étude.

Nous comptons sur la DREAL pour prendre en considération ces projets de développement cyclable dans le choix d'aménagement retenu pour la sécurisation du virage de la Teyre. Le développement de ces modes de déplacement doux, en parallèle de l'usage de la voiture individuelle, permettra d'améliorer les conditions de vie des habitants et représentera un réel atout touristique pour le territoire.

Je vous confirme donc mon avis très favorable à ce projet de sécurisation du virage de la Teyre sur la RN 102, commune de Thueyts.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur régional, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,

Cédric D'IMPERIO



Copie pour info :

- Mr Fabrice BRUN, Député de l'Ardèche, Conseiller Régional AURA.

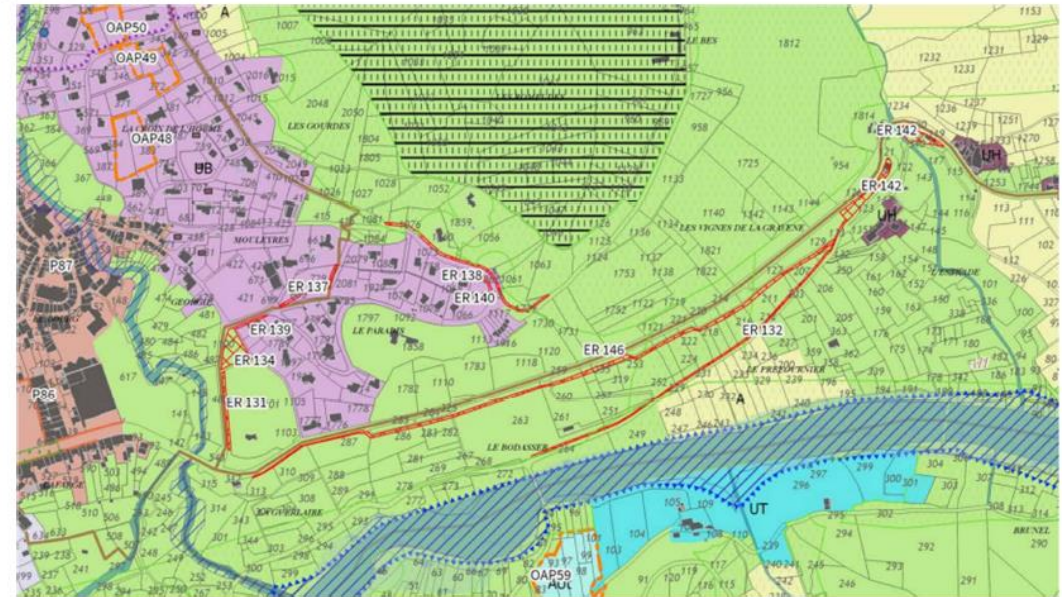


Communauté de communes
"Ardèche des sources et volcans"
12 rue Pouget - Château de Biou
07330 THUEYTS

Tél : 04 75 89 01 48
Courriel : cdc@ardchedessourcesetvolcans.com
Site : www.asv-cdc.fr

Barnas - Burzet - Chirois - Fabras - Jaujac
Lalavade d'Ardèche - La Souche - Mayres - Meyras
Montpezat Sous Bauzon - Péreyres - Pont de Labeaume
Prades - Saint Cirgues de Prades - Saint Pierre de Colombier - Thueyts

Annexe : Extrait du zonage du PLUi Ardèche des Sources et Volcans (planche 9, commune de Thueyts)



+ en plus à environ 200m un autre petit pont où
2 camions ne se croise pas - ceux-ci serait à voir dans
votre projet.

Voilà pourquoi un tronçon de trois voie est à étudier
je pense en plus, travaux assez facile car
c'est beaucoup de ferronnent mais pas dans la Roche
à faire quelque chose il faut faire quelque chose de
valable dans la durée du temps car les véhicules
sont de plus en plus grand et lourd.

merci de votre compréhension -
depuis au moins cinquante ans j'entend parler de ce pont
et sortie du pont du Diabte très dangereux

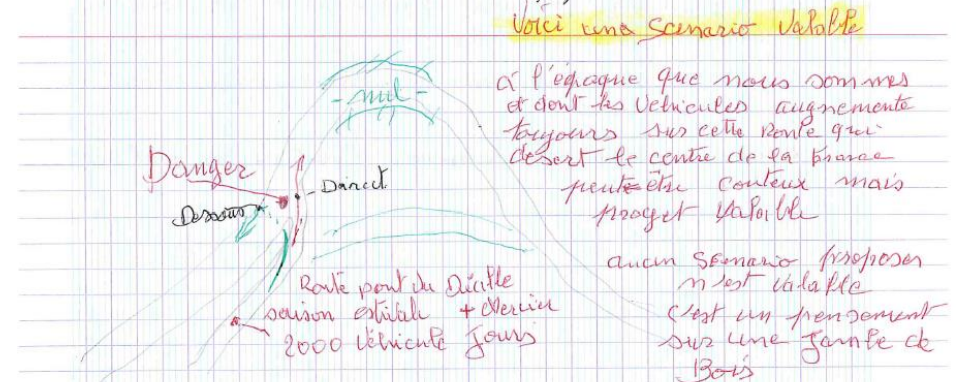
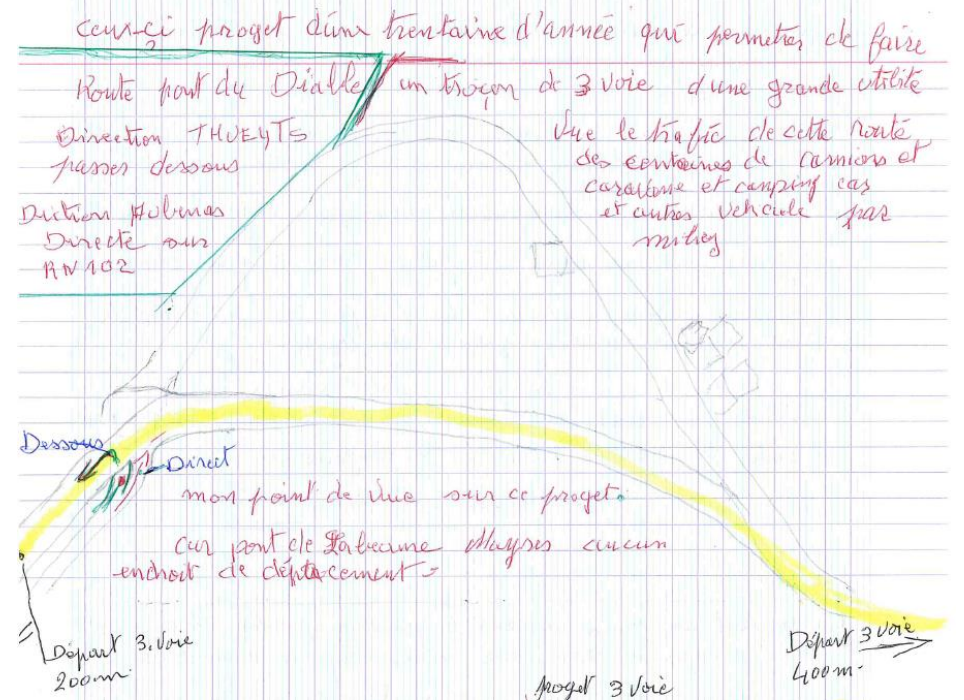
mais toujours rien en 2023.

! cela fait au moins 40 ans ^{que} je l'entend parler de ce pont
donc j'en parle tous jours mais toujours rien de concret

vos croquis sont vraiment nul. pour une route si
importante et pour l'époque.

j'ai 80 ans et je suis entré de voir des projets comme ça
en 2023 - 2024.

Avoir une étude qui concerne 2 ponts à 300m de distance



⊗ Voilà mon point de
vue il faut faire des
travaux qui tiennent la
route.

Sujet : Concertation la Teyre

De : > [redacted]@e.fr>

Date : 10/11/2023 à 15:39

Pour : rn102virageteyre.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr, contact
[redacted]

Sujet : CONCERTATION PRÉALABLE SUR LA SÉCURISATION DU VIRAGE DE LA TEYRE SUR LA RN102 (commune de Thueyts)

De : > [redacted]

Date : 12/11/2023 à 23:06

Pour : rn102virageteyre.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

Je vous soumetts mes remarques concernant ce projet.

Première remarque:

Cette RN102 traverse un **parc naturel régional des Monts d'Ardèche** et une **zone Natura 2000** dont les contraintes viennent brider de multiples projets locaux. Ce projet ne doit pas faire exception, et donc doit avoir un impact minimum

Deuxième remarque:

Au vu de l'importance du trafic actuel il serait sage de ne pas inciter à son augmentation. Surtout concernant les poids lourds en transit qui participent grandement à de multiples nuisances ainsi qu'à la détérioration des habitations riveraines de cette RN.

Troisième remarque:

Pour nous, habitants riverains et contribuables, l'objectif de ce projet n'est pas l'augmentation du trafic en facilitant celui-ci mais de faciliter uniquement le croisement des véhicules en agrandissant la largeur et le rayon de courbure de la chaussée au moindre coût

Il me semble que le projet 1 réponds parfaitement à l'objectif et ceci avec un coût maîtrisé.

Cordialement

N [redacted] / 07330 MAYRES

J'ai pris connaissance de la consultation pour l'aménagement du virage dit de la Teyre sur la RN102 commune de Thueyts. En tant que Maire de cette commune, de 1995 à 2020, j'ai passé un temps considérable sur ce dossier, en premier lieu pour inciter la famille propriétaire de la maison dans le virage, maintenant démolie. Après cette longue attente j'espère que cette fois ci l'opération se réalisera. J'ai une longue expérience des services de l'état pour lesquels le budget des routes est considéré comme une variable d'ajustement, l'état de la chaussée en ce moment le démontre. Lors d'une réunion en 2014 en Mairie de Thueyts, avec le Préfet Bernard Gonzales, et les directions concernées, le dossier de la Teyre avait été présenté comme prioritaire et prêt à être réalisé. Sur la dizaine de projets évoqué ce jour-là, un seul a été réalisé depuis (le bac à sable de Mayres), alors qu'il n'avait pas été évoqué !!!

Si la RN102 constituait autrefois un atout pour cette vallée Cévenole, elle est devenue avec la forte croissance du trafic poids lourds très pénalisante, en termes de sécurité et de service pour la population.

Il devient urgent que ce territoire soit traité équitablement.

A la vue des projets présentés, et conscient des contraintes budgétaires, le scénario 3 me paraît adapté.

Sujet : [#170014818700] [REDACTED] : Contact RN102 : Virage de la Teyre - DREAL
Auvergne-Rhône-Alpes

De : [REDACTED]

Date : 16/11/2023 à 16:23

Pour : rn102virageteyre.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Ci-dessous détails d'une nouvelle demande :

Mode de réponse : Courrier électronique

Mode d'identification : mail

Nom : Pa [REDACTED]

Prénom : [REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

Code postal : 48100

Ville : Bourgs sur Colagne

Pays : France

Thème : 10. Contact RN102 : Virage de la Teyre

Zone géographique : Région Auvergne-Rhône-Alpes

Texte du message de l'utilisateur : Utilisatrice régulière de cette route, je
donne mon avis sur le projet de rectification du virage de la Teyre.

. Le projet n°3 me semble le mieux adapté et présente un bon compromis
entre le coût de réalisation et la sécurité.

. Actuellement il serait très utile de signaler la dangerosité de ce
virage.

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT (DREAL)
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

5 place Jules Ferry - 69453 LYON CEDEX 06

Pour en savoir plus :
www.rn102virageteyre.fr

Conception-Rédaction : MD Conseil & associés - Crédits photos : DREAL ARA, MD Conseil & associés